



Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

2015

Rapport au Premier ministre





Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

2015

Rapport au Premier ministre

Septembre 2016

Avant-propos du président

En application du décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires remet chaque année au Premier ministre, dont elle dépend, un rapport qui retrace son activité et fixe des pistes de travail.

Depuis la remise du rapport précédent (en mai 2015), notre pays a connu une vague d'attentats meurtriers perpétrés par de jeunes Français gagnés à l'idéologie salafiste jihadiste.

C'est parce qu'elle était investie dans l'analyse de l'emprise mentale et du complotisme (cf. « Le discours New Age sur Internet », *Rapport 2013-2014*, p. 62-82) et qu'elle avait une expérience de formation des fonctionnaires et des agents public, que la Miviludes a été sollicitée par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur pour contribuer aux formations organisées par le Centre interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)¹. Dans le cadre de ces formations très complètes à destination tant des fonctionnaires nationaux et territoriaux, que des travailleurs sociaux, des associations de prévention ou familiales, des éducateurs et en général des publics confrontés à cette problématique, la Miviludes présente le processus de radicalisation (les facteurs et les mécanismes à l'œuvre) dont la compréhension est nécessaire au développement d'une politique de prévention.

Enfin, la Miviludes participe depuis 2015 à de nombreuses formations décentralisées en région ou en département et aussi à des formations spécifiques destinées à des administrations particulières (École nationale de la magistrature, Protection judiciaire de la Jeunesse, rectorats...).

Pour autant, la finalité première – détecter, analyser, mettre au jour les dérives sectaires – a continué et s'est même amplifiée tant la fragmentation

.....
¹ Sur les formations, voir le rapport d'activité 2015 du SG-CIPDR, paru en septembre 2016 à la Documentation française, p. 61-62.

des liens sociaux et familiaux, la remise en question de nombreux secteurs de la vie sociale (médecine, éducation, formation) parfois légitime, ouvrent malheureusement une porte d'entrée à des nombreux charlatans, marchands d'illusions et véritables prédateurs qui s'attaquent aux plus vulnérables de nos concitoyens.

À cet égard, la Miviludes a développé son analyse de la maltraitance financière (dont l'aspect sectaire en est souvent à l'origine) qui touche les personnes âgées, en particulier celles qui sont isolées.

Ces deux grands chantiers, prévention de la radicalisation et lutte contre les dérives sectaires, ont entraîné une augmentation de la charge de travail pour la Miviludes, qui a assuré ses missions à effectif constant et avec des moyens matériels en diminution.

Je veux donc particulièrement remercier les 15 fonctionnaires et agents contractuels et témoigner de mon admiration devant le travail accompli qui devra nécessairement être conforté. Une révision du décret fixant les missions de la Miviludes, en y ajoutant « l'analyse et l'observation du processus de radicalisation », permettrait de clarifier son champ d'action sur le plan institutionnel. L'ouverture d'un poste pour un psychologue et d'un poste de chargé de la recherche et des études renforcerait de l'équipe, dont l'effectif est insuffisant pour répondre à l'ensemble des attentes.

Serge Blisko

Sommaire

Avant-propos du président	3
Sommaire	5
Données clés	7
L'analyse des données	13
Mesure des interrogations et des signalements	13
Répartition des demandes	16
Analyse de la dynamique des phénomènes sectaires	18
Forte hausse des demandes de formation	19
Les coopérations institutionnelles	22
Budget et moyens	25
Des évolutions perceptibles dans les risques de dérives sectaires	29
Le cadre de référence de la Miviludes	29
Les inquiétudes exprimées au travers des demandes	30
Focus sur des problématiques émergentes	32
L'impact économique plus que jamais présent	41
Panorama dans le domaine de la santé et du bien-être	45
Les risques pour les mineurs	55
Une mobilisation pour la prévention de la radicalisation	59
La place de la Miviludes dans le dispositif de prévention	59
La radicalisation peut-elle être considérée comme une dérive sectaire ?	61
Soutien aux associations d'aide aux familles touchées par la radicalisation	67

Pour un renforcement de la coopération des organismes publics	69
Les travaux des instances collégiales de la Miviludes	69
Les conventions et partenariats	70
Groupes de travail restreints à dimension opérationnelle	76
La coordination en matière de sécurité	78
Mission d'information du public	81
La documentation au cœur des activités de la Mission	81
Le site Internet de la Miviludes	82
Information et communication	83
Présence de la Miviludes à l'international	85
Participation à des conférences internationales	86
Axes de travail 2016/2017	89
La poursuite de la modernisation des outils internes	89
Renforcer la coordination des actions et la formation	90
Soutien à la recherche et groupes de travail	91
Annexe	
Organigramme fonctionnel de la MIVILUDES (juillet 2016)	93

Données clés

- Évolution du nombre de demandes adressées à la Miviludes

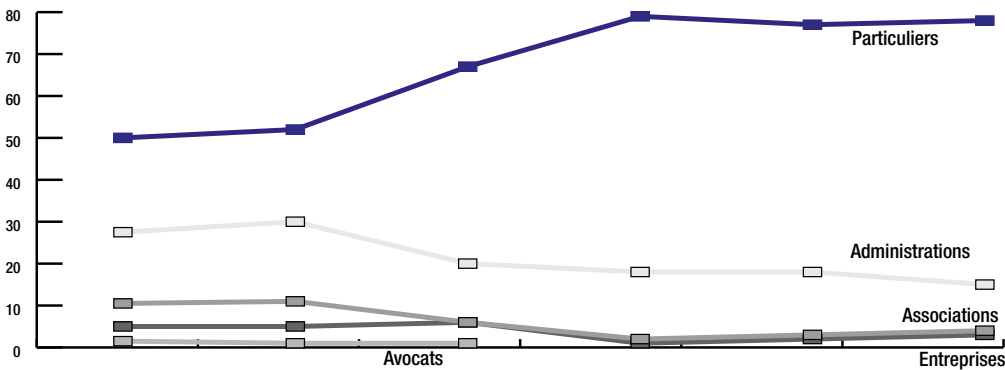
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
1 825	2 342	2 800	2 400	2 337	2 160	2500

* 1 266 demandes au 1^{er} semestre 2016 contre 954 en 2015 donnent par extrapolation environ 2 500 demandes pour 2016.

- Répartitions par catégorie de demandeurs

En %

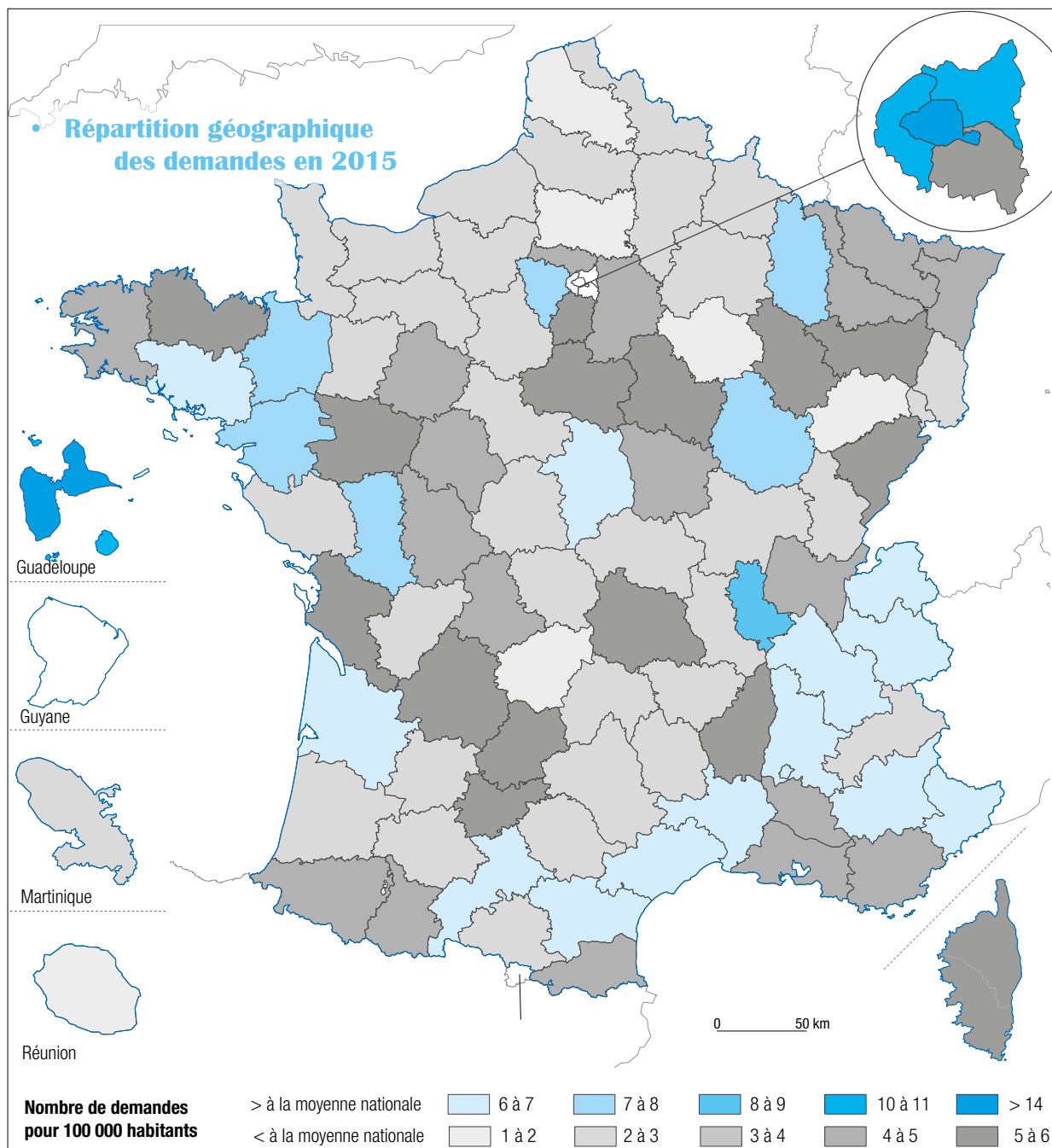
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Particuliers	50	52	67	79	77	78
Administrations	27,5	30	20	18	18	15
Associations	10,5	11	6	2	3	4
Entreprises	5,0	5	6	1	2	3
Avocats	1,5	1	1			



- Évolution des saisines par voie électronique

En % du nombre de demandes enregistrées

2010	2011	2012	2013	2014	2015	1 ^{er} semestre 2016
51 %	61 %	68 %	77 %	86 %	91 %	93 %



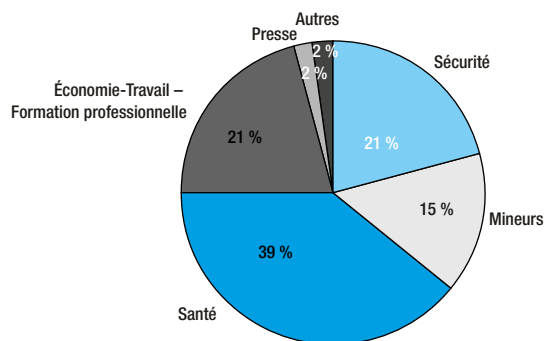
num	nom	population	nb cas	ratio pour 100 000 hab
75	Paris	2 229 621	613	27,49
971	Guadeloupe	402 119	58	14,42
92	Hauts-de-Seine	1 591 403	165	10,37
93	Seine-Saint-Denis	1 552 482	156	10,05
69	Rhône	1 779 845	153	8,60
21	Côte-d'Or	529 761	41	7,74
35	Ille-et-Vilaine	1 019 923	77	7,55
78	Yvelines	1 418 484	106	7,47
44	Loire-Atlantique	1 328 620	99	7,45
33	Gironde	1 505 517	111	7,37
55	Meuse	192 094	14	7,29
79	Deux-Sèvres	371 632	26	7,00
04	Alpes-de-Haute-Provence	161 916	11	6,79
18	Cher	311 650	21	6,74
34	Hérault	1 092 331	73	6,68
26	Drôme	494 712	33	6,67
38	Isère	1 235 387	81	6,56
74	Haute-Savoie	769 677	50	6,50
56	Morbihan	737 778	47	6,37
06	Alpes-Maritimes	1 080 771	67	6,20
73	Savoie	423 715	26	6,14
11	Aude	364 877	22	6,03
30	Gard	733 201	44	6,00
31	Haute-Garonne	1 298 562	77	5,93
94	Val-de-Marne	1 354 005	78	5,76
91	Essonne	1 253 931	72	5,74
25	Doubs	533 320	30	5,63
07	Ardèche	320 379	18	5,62
63	Puy-de-Dôme	640 999	36	5,62
82	Tarn-et-Garonne	250 342	14	5,59
89	Yonne	341 483	19	5,56
24	Dordogne	416 909	23	5,52
52	Haute-Marne	181 521	10	5,51
22	Côtes-d'Armor	597 085	32	5,36
88	Vosges	375 226	20	5,33
45	Loiret	665 587	35	5,26
46	Lot	173 758	9	5,18
17	Charente-Maritime	633 417	32	5,05
49	Maine-et-Loire	800 191	40	5,00
20	Corse 2a et 2b	320 208	16	5,00
29	Finistère	903 921	45	4,98
83	Var	1 028 583	51	4,96
84	Vaucluse	549 949	27	4,91
13	Bouches-du-Rhône	1 993 177	97	4,87
65	Hautes-Pyrénées	228 868	11	4,81
95	Val-d'Oise	1 194 681	57	4,77
77	Seine-et-Marne	1 365 200	64	4,69
54	Meurthe-et-Moselle	731 004	34	4,65
86	Vienne	431 248	20	4,64
87	Haute-Vienne	375 856	17	4,52

num	nom	population	nb cas	ratio pour 100 000 hab
72	Sarthe	569 035	25	4,39
37	Indre-et-Loire	600 252	26	4,33
66	Pyrénées-Orientales	462 705	20	4,32
57	Moselle	1 046 873	45	4,30
58	Nièvre	215 221	9	4,18
67	Bas-Rhin	1 109 460	46	4,15
64	Pyrénées-Atlantiques	664 057	27	4,07
01	Ain	619 497	25	4,04
12	Aveyron	277 740	11	3,96
03	Allier	343 431	13	3,79
40	Landes	397 226	15	3,78
14	Calvados	689 945	26	3,77
68	Haut-Rhin	758 723	28	3,69
85	Vendée	655 506	24	3,66
43	Haute-Loire	226 203	8	3,54
76	Seine-Maritime	1 254 609	44	3,51
39	Jura	260 502	9	3,45
59	Nord	2 595 536	89	3,43
27	Eure	595 043	20	3,36
23	Creuse	120 872	4	3,31
09	Ariège	152 684	5	3,27
32	Gers	190 276	6	3,15
36	Indre	228 091	7	3,07
60	Oise	815 400	25	3,07
28	Eure-et-Loir	432 967	13	3,00
47	Lot-et-Garonne	333 180	10	3,00
51	Marne	569 999	17	2,98
42	Loire	756 715	22	2,91
81	Tarn	381 927	11	2,88
08	Ardennes	280 907	8	2,85
16	Charente	353 482	10	2,83
90	Territoire de Belfort	144 318	4	2,77
48	Lozère	76 607	2	2,61
71	Saône-et-Loire	556 222	14	2,52
61	Orne	288 848	7	2,42
41	Loir-et-Cher	332 001	8	2,41
02	Aisne	540 067	13	2,41
972	Martinique	385 551	9	2,33
53	Mayenne	307 500	7	2,28
05	Hautes-Alpes	139 279	3	2,15
15	Cantal	147 035	3	2,04
50	Manche	499 919	10	2,00
10	Aube	306 581	6	1,96
70	Haute-Saône	238 956	4	1,67
974	La Réunion	835 103	12	1,44
80	Somme	571 675	8	1,40
62	Pas-de-Calais	1 465 205	20	1,36
19	Corrèze	240 781	3	1,25
973	Guyane	244 118	0	0,00
Total France		65 564 756	3 859	5,89

- **Évolution de la répartition des demandes par pôle d'activité**

En %

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sécurité	34	25	26	33	31	21
Mineurs	22	15	13	24	22	15
Santé	22	23	21	39	40	39
Économie-Travail – Formation professionnelle	17	15	16	2,5	4	21
Presse	4	3	3	1,5	2	2
Autres	1	19	21	–	1	2



- **Suites données aux demandes**

Année	2013	2014	2015
Réponses écrites	1 335	1 025	1 256
Taux de réponses écrites	56 %	44 %	60 %
Transmission et signalements aux autorités publiques	194	140	166
dont signalements dans le domaine de la santé	99	88	75
dont signalements au Procureur de la République	7	9	8
Taux de demandes donnant lieu à un signalement	8 %	6 %	8 %

- **Formations délivrées en 2015 et au 1^{er} semestre 2016**

	2015	1 ^{er} semestre 2016
Formations et sensibilisation sur les dérives sectaires	35	28
Formations et sensibilisation sur le processus de radicalisation	74	55
Formations de formateurs	3	/
Total des formations délivrées	112	83

- **Réunions de travail en 2015**

Réunions des instances de la Miviludes (Conseil d'orientation et Comité exécutif de pilotage opérationnel)	3
Réunions en préfecture	92
dont participations aux réunions des groupes de travail restreint à dimension opérationnelle réunis annuellement par le préfet (circulaire du ministère de l'Intérieur du 25 février 2008)	27
dont déplacements en outre-mer	2
Participation à des réunions de travail interministérielles et avec des acteurs de la vigilance et de la prévention des dérives sectaires et de la radicalisation	41
Participation à des colloques, conférences et des journées annuelles	16
Participation à des rencontres internationales dont 4 à l'étranger (Munich, Varsovie, et deux déplacements à Bruxelles)	5

- **Évolution des crédits de fonctionnement**

2011	2012	2013	2014	2015	2016
133 640 €	128 500 €	120 250 €	110 000 €	90 000 €	80 000 €

- **Effectifs de la Miviludes au 30 juin 2016**

15 agents dont :

- 5 fonctionnaires des Services du Premier ministre,
- 8 fonctionnaires mis à disposition,
- 2 contractuels des services du Premier ministre

A+	A	C
2	9	4

L'analyse des données

Mesure des interrogations et des signalements

Le nombre de courriers et de courriels enregistrés par le secrétariat de la Mission a légèrement baissé en 2015 par rapport à l'année 2014. Ces dernières années, l'ensemble des interrogations et des signalements adressés à la Miviludes se situe durablement au-dessus des 2 000 par an, après le pic exceptionnel enregistré en 2012 (2 800).

Il est à noter que les conseillers de la Mission interministérielle, qui ont des relations étroites avec leur administration d'origine et différents correspondants dans leur pôle d'activité, reçoivent aussi des interrogations, jusqu'alors mal comptabilisées, mais dont il faut tenir compte dans l'activité du service. Ces sollicitations directes, souvent lors d'un contact téléphonique, devraient être mieux tracées grâce au nouveau logiciel de gestion des courriers dont s'est doté le service.

Les courriels, essentiellement via les formulaires en ligne sur le site, représentent 93 % des dossiers enregistrés au 1^{er} semestre contre 91 % pour l'année 2015, et 86 % en 2014. Cette très forte proportion de courriels facilite le traitement dématérialisé mis en place mi-décembre 2015 avec une application de gestion électronique du courrier. Le projet de gestion dématérialisée des saisines, commun à plusieurs services du Premier ministre, a été délicat à mettre au point, mais le système est totalement opérationnel depuis janvier 2016.

Avec le nouveau système, un décompte des différents types de saisines sera possible. On peut à titre indicatif noter que pour l'année 2015, les demandes de renseignements représentent près de la moitié des messages, les signalements de l'ordre de 20 %, les témoignages indirects et transmission

- Le nouveau système de gestion
- des demandes mis en place fin 2015
- permettra de rendre compte de
- l'ensemble des sollicitations, qu'elles
- émanent des personnes privées comme
- des administrations et des organismes
- partenaires de la Miviludes.

Principe d'action et organisation de la Miviludes

La Mission poursuit 3 objectifs :

- l'observation et l'analyse : instruction des signalements et recueil d'information ;
- la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics : formation des agents publics, saisine des services, développements de partenariats institutionnels, avec les associations et à l'international ;
- l'information du public : réponse aux interrogations du public et des journalistes, site Internet, rapports, guides.

Organisation

La Miviludes est une équipe de 15 agents, pour la plupart mis à disposition par leur ministère pour couvrir les champs d'action et les domaines où se développent les dérives sectaires. Sous l'autorité du président, le secrétaire général coordonne le travail de l'équipe et gère les moyens du service.

6 pôles

3 pôles thématiques : Santé / Mineurs / Économie, travail et formation professionnelle

1 pôle opérationnel : Sécurité

2 pôles d'appui : Documentation et Communication

2 instances collégiales

- le conseil d'orientation : espace de dialogue, composé à la fois d'élus, de personnalités qualifiées, de représentants du monde associatif, du monde médical ou du secteur économique et social, et d'universitaires,
- le comité exécutif de pilotage opérationnel : composé des représentants des grandes directions des ministères concernés (justice, intérieur, santé, économie et finances, travail, éducation nationale...).

Un réseau de correspondants régionaux : des

référénts dérive sectaires désignés dans les services déconcentrés (rectorats, agences régionales de santé, tribunaux de grande instance, protection judiciaire de la jeunesse...). Précieux relais, ils sont localement chargés d'assurer le suivi de ces questions, de contribuer à la sensibilisation des agents et d'informer les usagers.

Une approche pragmatique reposant sur une grille d'analyse pour caractériser les dérives sectaires. La déstabilisation mentale s'accompagne :

- d'une rupture avec l'environnement familial, social. Il y a une prise de contrôle de la personne par un groupe ou un individu. La personne est amenée à faire des choix qui lui sont préjudiciables, elle perd le contrôle de sa vie, son libre-arbitre. Le processus d'emprise mentale est une privation de liberté qui touche parfois des personnes fragilisées ;
- d'un discours antisocial (sur le thème d'un dévoiement de la société dont il faut sortir pour se sauver) ;
- de principes éducatifs conduisant à l'embrigadement des enfants (la socialisation, l'accession à la connaissance, l'ouverture et l'insertion dans la société sont des droits de l'enfant reconnus par une convention internationale ratifiée par la France) ;
- d'atteintes à l'intégrité physique (jeûnes, traitements inadaptés ou privation de soin, quand il ne s'agit pas d'exploitation sexuelle sous couvert de libération).

Dans la plupart des cas :

- enrichissement au profit des dirigeants ou du gourou (caractère exorbitant des exigences financières), détournement des circuits économiques traditionnels (vente pyramidale...);
- troubles à l'ordre public (non-respect des lois pour l'exercice de certaines professions, usurpation de titre, prosélytisme agressif, intimidation);

- importance des démêlés judiciaires ;
- tentatives d'infiltration des pouvoirs publics (par le biais de la formation notamment).

Le droit protège les victimes de l'abus de faiblesse spécifique à l'emprise mentale qui caractérise la dérive sectaire (article 223-15-2 du code pénal). Pour retenir cette qualification pénale, il faut mettre en évidence l'intention du leader ou du groupe ; qu'une expertise psychologique ou psychiatrique mette en évidence l'emprise mentale ; et que des préjudices soient directement imputables à l'emprise

volontairement exercée sur la victime.

L'instruction des dossiers en matière de dérive sectaire est longue et difficile : les éléments de preuves sont délicats à réunir et les victimes, souvent durablement déstabilisées, mettent beaucoup de temps avant de pouvoir porter plainte. De nombreuses infractions peuvent être relevées dans les mouvements sectaires (irrégularités fiscales, infraction au code du travail...) ce qui permet d'en limiter le caractère néfaste.

d'information 20 % et enfin les échanges avec les administrations 15 %. Les demandes de renseignement trahissent assez souvent des inquiétudes pour des proches, et il faut savoir les discerner pour apporter des conseils aux demandeurs.

Pour le 1^{er} semestre 2016, on observe une hausse des interrogations et des signalements de 24 % par rapport à 2015. Cette hausse peut être en partie imputée à une comptabilisation différente avec le nouveau système de gestion électronique et il convient de rester prudent sur les conclusions à en tirer.

En considérant à la fois les saisines adressées à la Miviludes et les échanges des conseillers avec les services publics, les divers organismes sociaux, les associations et les journalistes, on ne peut que constater combien les dérives sectaires demeurent préoccupantes et cela dans une grande diversité de situations, de secteurs, de milieux socio-culturels. Cette diversité ou le caractère diffus et protéiforme du phénomène, déjà mis en évidence les années précédentes, s'accroît et impacte l'action de la Miviludes.

Les propositions potentiellement déviantes et les personnalités qui tentent d'exercer une emprise sur leurs adeptes, leurs clients ou leurs patients sont de plus en plus volatiles, à la fois pour échapper à la vigilance, pour masquer des activités illicites, mais aussi pour s'adapter aux attentes des futures victimes – changement de nom, déménagement, évolution des activités,

réseaux aux ramifications multiples. L'objet de l'action de la Miviludes est donc particulièrement mouvant.

Répartition des demandes

Les demandes adressées à la Miviludes émanent très majoritairement de particuliers (78 % en 2015) tandis que les partenaires institutionnels représentent 15 %, les associations 4 % et les entreprises 3 %. Il faut y ajouter les contacts avec les journalistes et les élus. On observe la même répartition au 1^{er} semestre 2016.

La répartition des demandes entre les quatre pôles thématiques de la Mission – Mineurs, Santé, Économie -Travail-Formation professionnelle, et Sécurité – donne une indication des secteurs où se manifestent de façon préoccupante des risques de dérives sectaires. Les attributions sont parfois liées à des considérations sur la charge de travail des différents pôles et elles reposent sur le choix de privilégier l'un des aspects du dossier. Il est en effet courant que les signalements nécessitent une analyse et une action concertée des conseillers pour embrasser les différents aspects d'un même dossier. Les cas de dérives sectaires avérées comportent le plus souvent une dimension économique, une carence de soin, une emprise sur des mineurs, des enjeux pour la protection des personnes et des biens, et requièrent l'intervention des services d'enquêtes spécialisées. L'ensemble des compétences présentes à la Miviludes est alors mobilisé.

Le domaine de la Santé et du bien-être confirme encore sa prééminence dans les interrogations et les signalements transmis à la Mission pour atteindre 39 % des messages reçus en 2015.

L'attribution des dossiers au pôle Mineurs (15 % en 2015), déterminée par la présence de mineurs dans les situations portées à la connaissance de la Mission, en lien avec des questions de droits de l'enfant ou d'enseignement, a baissé du fait que ce pôle s'est particulièrement impliqué dans les formations sur la radicalisation jihadiste. Ainsi, des dossiers où pouvaient être impliqués des mineurs ont été parfois attribués au pôle Sécurité. L'activité

du pôle montre cependant encore combien les enfants ou les adolescents sont exposés en matière de dérives sectaires. Les signalements proviennent de parents divorcés, de la famille proche (surtout les grands-parents), mais aussi des enseignants et des travailleurs sociaux.

L'attribution des dossiers au pôle Sécurité (21 % en 2015) est motivée par des enjeux immédiats de sécurité des personnes, l'urgence d'une intervention ou l'intérêt potentiel qu'il peut y avoir à partager des informations avec les services locaux de sécurité et les services d'enquêtes spécialisés. Ce pôle assume aussi la plupart des auditions des personnes qui souhaitent être entendues par la Miviludes ou que les conseillers estiment utile de recevoir pour la compréhension de l'affaire et pour l'orientation d'un dépôt de plainte. Le service reçoit une ou deux fois par semaine des familles de victimes et les victimes elles-mêmes. Le besoin d'écoute et de soutien est essentiellement assuré par les associations d'aide aux familles, la Miviludes prenant le relais surtout quand les services de l'État peuvent mener une action, éventuellement répressive.

Le poste de conseiller du **pôle Économie et formation professionnelle** a été pourvu au mois de septembre 2014 après une période de vacance de 18 mois. Le pôle a retrouvé un niveau d'attribution de 21 % des saisines en 2015. Cette proportion marque l'activité de nombreux mouvements sectaires sur le terrain économique qui se manifeste particulièrement dans la vente pyramidale et la vente sur Internet. Ces mouvements investissent aussi le secteur de la formation professionnelle qui offre des opportunités très importantes et qui est encore peu contrôlé. Autre secteur particulièrement touché par les dérives sectaires, le coaching qui, pratiqué en dehors de toutes règles déontologiques et à destination de personnes fragilisées sur le plan professionnel ou personnel, peut s'avérer très destructeur.

Au 1^{er} semestre 2016, les mêmes tendances sont observées alors que la répartition par pôle s'adapte davantage à la charge de travail des différents conseillers. Le suivi d'affaires lourdes et complexes implique de plus en plus que des conseillers des différents pôles travaillent conjointement l'ensemble des aspects du dossier.

Les demandes des journalistes se font dans la majorité des cas directement par téléphone à raison de plusieurs contacts téléphoniques et courriels par jour. La Miviludes attache beaucoup d'importance à leur demande, car c'est un enjeu sérieux pour l'information du public. De nombreux dossiers paraissent dans la presse grand public sur les « médecines douces », les « bienfaits de la méditation » ou encore sur les promesses de telle ou telle méthode, les réussites obtenues grâce à un coach. Il est particulièrement important que ces parutions soient accompagnées de conseils de prudence et c'est ce que s'efforce de promouvoir la Miviludes auprès des journalistes.

Analyse de la dynamique des phénomènes sectaires

La vigilance exercée par la Miviludes repose sur son **service de documentation** qui conserve l'ensemble des signalements qui lui sont adressés et les éléments collectés pour l'instruction des demandes. Ces éléments sont d'une part, les productions des mouvements eux-mêmes (documents distribués, informations diffusées sur les sites...) et d'autre part, les informations transmises par les différents services de l'État et les autorités comme les conseils ordinaires. Les stratégies de dissimulation de certains mouvements ou de certains individus par des montages complexes en réseau et la volatilité des structures sont des indicateurs inquiétants. Le souci constant de la Miviludes est de repérer tout signal et de ne pas laisser passer une information sur une situation dangereuse. Elle doit donc adapter son approche des phénomènes sectaires pour suivre les évolutions et les dynamiques qui sont à l'œuvre.

Pour la documentation, la prise en compte des structures en réseau, avec des ramifications, des imbrications et des reconversions, oblige à établir de multiples passerelles, ce qui alourdit le traitement technique de l'information. À titre d'exemple, on retrouve dans une opération immobilière douteuse (vendeurs mal informés et vulnérables, bienveillance des pouvoirs locaux obtenue par la promesse de création d'emplois), présentée sous le sceau d'une cause si grande ou si respectable que personne n'ose s'opposer au projet, un montage complexe dont on découvre qu'il associe deux organismes

connus de la Miviludes dans des domaines d'activité différents. Isolément chaque information ne dit rien de très inquiétant alors que le rapprochement des deux mouvements éclaire à tout le moins sur le manque de sincérité du projet dont il convient d'informer les autorités locales. (Le sujet des réseaux avait déjà été abordé dans le rapport d'activité 2010, p. 199-208).

L'évolution du phénomène sectaire passe aujourd'hui par Internet et les réseaux sociaux comme bien d'autres phénomènes sociaux. Le précédent rapport de la Miviludes (2013-2014) avait abordé ce sujet important. Le professeur Gérald Bronner, auteur de l'article « Internet incubateur de la pensée extrême », y relevait l'importance de la motivation des personnes qui défendent des convictions minoritaires et qui sont actives et présentes sur le marché de l'information sur Internet alors que leur audience dans l'opinion est faible. De fait, arrivent quasi quotidiennement des interrogations ou des signalements sur des contenus du Net émanant pour une part de mouvements ou de personnalités déjà signalés à la Mission et pour une autre part de nouveaux venus dont il faut s'assurer qu'ils ne sont pas un avatar des premiers (dangereux). Les mouvements sectaires profitent d'un terreau conspirationniste très riche sur le Net. Il est à noter que des propositions qui relèvent de la recherche spirituelle ou d'un « retour aux origines » s'accommodent bien des nouvelles technologies. Parmi les innombrables propositions sur le Net se cachent des entreprises malhonnêtes et potentiellement dangereuses.

La documentation doit s'adapter à l'ensemble de ces évolutions. Une réflexion est engagée sur son évolution et sur le moyen de mieux documenter l'activité sectaire sur Internet et les réseaux sociaux.

Forte hausse des demandes de formation

Les conseillers de la Miviludes ont été fortement mobilisés pour répondre aux demandes de sensibilisation et de formation à la fois sur les dérives sectaires et, depuis mi-2014, sur la radicalisation jihadiste.

S'agissant de la sensibilisation et de la formation aux risques de dérives sectaires, les actions engagées ces dernières années par la Miviludes ont

Actions de sensibilisation et de formation aux risques de dérives sectaires reconduites ● été reconduites. 35 sessions de formation ont été
● délivrées en 2015 et 28 pour le 1^{er} semestre 2016,
● à destination des magistrats, des officiers de police et de gendarmerie et des enquêteurs, des référents de la Protection judiciaire de la jeunesse, et de l'Éducation nationale.

Il est particulièrement important de sensibiliser les acteurs publics qui peuvent rencontrer, dans l'exercice de leur mission, des personnes victimes d'une emprise sectaire alors que le phénomène passe facilement inaperçu et que les dommages et les préjudices subis peuvent être largement ignorés. Cela tient au fait que les victimes elles-mêmes n'ont pas conscience de l'être ou qu'elles peuvent avoir un comportement ambigu. Elles peuvent avoir pris part à des actions répréhensibles ou être dans le déni. Quoi qu'il en soit, elles sont toutes fragilisées et leur comportement peut paraître étrange. L'enjeu est important pour le repérage des situations et une prise en charge adaptée, et il l'est aussi pour l'engagement d'une action répressive et pour la justice.

L'expérience montre la difficulté de réunir des preuves en matière d'emprise mentale alors que le temps joue souvent en faveur des « gourous ». Les dossiers qui ont abouti à des condamnations sur le fondement de l'article 223-15-2 du code pénal, qui réprime l'abus de faiblesse de personnes en état de sujétion psychologique ou physique, ont souvent été identifiés dès le début de l'affaire comme en lien avec la question de l'emprise. L'existence d'un service de police judiciaire spécialisé est à cet égard extrêmement positive.

Depuis le premier dispositif gouvernemental de prévention et de lutte contre la radicalisation jihadiste du 23 avril 2014, et plus encore après les attentats de janvier 2015, beaucoup d'administrations ont adapté leur programme de formation pour répondre au besoin des agents publics de comprendre et d'apprendre à réagir et à prévenir la radicalisation. La Miviludes a été tôt sollicitée pour son expérience en matière d'adhésion totale à des croyances

Le besoin d'une information structurée sur le processus de radicalisation a conduit la Miviludes à intervenir dans 74 sessions de formation en 2015 ● que l'on peut qualifier d'extrêmes dans la mesure
● où elles s'opposent à des connaissances largement
● admises, aux modes de vie, à l'organisation sociale, politique et économique.

Les conseillers de la Miviludes ont dû développer considérablement leur connaissance en analysant et en synthétisant les nombreuses études françaises et internationales sur le phénomène de la radicalisation, afin de développer une présentation étayée sur des travaux de recherches mais orientée vers un public qui est amené à participer activement à la politique de prévention.

Il était particulièrement important pour la Miviludes d'aborder le processus de radicalisation sans reprendre *a priori* les mécanismes de l'emprise mentale. Cette distinction est d'autant plus nécessaire qu'elle a des implications dans la compréhension du phénomène et dans sa prise en charge. La Miviludes débute d'ailleurs ses interventions en prenant soin de définir clairement les notions de radicalisation, de fondamentalisme et de dérives sectaires (voir le développement sur ces distinctions, *infra* p. 61-66).

Pour répondre à une demande croissante, qui pèse lourdement sur le service, la Mission invite les administrations à rationaliser l'organisation des formations en privilégiant l'échelon régional et en établissant une programmation. L'amélioration des supports de formation est aussi un moyen de mieux répondre aux besoins et la Miviludes s'est engagée dans cette démarche. Elle a apporté sa contribution au « kit de formation » réuni par le Centre interministériel de prévention de la radicalisation (SG-CIPDR). Des supports de formation facilement utilisables et d'une qualité professionnelle ont été mis au point dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

Ce sont 74 formations qui ont été délivrées en 2015 et 55 sur le 1^{er} semestre 2016, à Paris et en région, destinées aux agents publics, aux associations et à tous les professionnels susceptibles d'intervenir dans la prévention ou la prise en charge des personnes en voie de radicalisation. Ce sont près de 20 000 personnes qui ont été formées de mi-2014 au 1^{er} trimestre 2016.

Outre les formations délivrées dans le cadre de la coopération avec le Centre interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, la Miviludes s'efforce de répondre à l'appel des administrations et des collectivités

- Pour répondre à une demande
- croissante, il faut planifier les
- formations, de préférence à l'échelon
- régional

qui forment leur personnel (Protection judiciaire de la jeunesse, Éducation nationale, Mairie de Paris, École nationale de la magistrature...).

La Miviludes s'est engagée dans la formation de formateurs, et cette démarche devrait être développée au 2^e semestre 2016, auprès d'administrations qui ont encore de nombreux personnels à former, notamment les agents territoriaux par l'intermédiaire des Centres de formation de la fonction publique territoriale.

Les coopérations institutionnelles

Le caractère interministériel de la Mission implique une coordination et une coopération avec de nombreux services. Les champs de diffusion du phénomène sectaire nécessitent d'élargir les coopérations à de nombreux domaines, de la santé à la formation professionnelle, de l'éducation à l'intelligence économique. L'année 2015 a été particulièrement riche dans le renforcement des coopérations avec 41 réunions de travail rassemblant des services et des acteurs à compétence nationale impliqués dans la lutte contre les dérives sectaires et la radicalisation. Ces rencontres s'ajoutent aux relations très étroites et régulières que les conseillers de la Miviludes entretiennent avec leurs correspondants ministériels.

Les réunions ont permis de formaliser des partenariats par la signature de conventions notamment avec les conseils nationaux des ordres des médecins, des masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers (voir infra p. 71), mais aussi d'engager des actions concrètes, comme l'évaluation de certaines pratiques professionnelles, la diffusion de bonnes pratiques, le renforcement des contrôles, ou encore de développer des programmes de formation. Elles ont aussi permis des échanges sur des dossiers particulièrement sensibles.

Les contacts directs avec les services en région permettent à la Miviludes de rester au plus près des réalités du terrain

- La Miviludes travaille en étroite relation avec les services locaux, et ses conseillers se déplacent à la demande des préfectures pour participer aux réunions du groupe de travail restreint à dimension opérationnelle (GTRDO) sur la problématique

sectaire (créé par circulaire du ministère de l'Intérieur du 25 février 2008). L'urgence de répondre à la montée des signalements des personnes en voie de radicalisation a conduit de nombreuses préfectures à reporter la réunion qui se tient annuellement sur le sujet des dérives sectaires. Toutefois, malgré cette actualité, la Miviludes s'est déplacée dans 27 préfectures en 2015 pour participer aux réunions du groupe de travail « dérives sectaires ».

Le suivi de certains signalements adressés à la Miviludes a motivé une quinzaine de déplacements de conseillers en région au cours desquels des rencontres ont été organisées avec les services préfectoraux et les services locaux de sécurité.

Enfin, les nombreuses formations sur la radicalisation organisées à l'initiative des préfectures ont permis aux conseillers de la Miviludes d'échanger avec les services et les acteurs sur la situation locale, et de nouer des contacts avec les associations et les professionnels impliqués.

La Miviludes porte une attention particulière aux départements et régions d'outre-mer car les dérives sectaires se développent sur chacun de ces territoires avec des particularités liées à des facteurs géographiques, socio-culturels et économiques, historiques. En 2015, il y a eu deux déplacements, nécessairement plus longs, à la Réunion et à la Martinique et au 1^{er} semestre 2016, un déplacement en Guyane. Un déplacement à Mayotte a été plusieurs fois reporté, mais reste à l'étude.

La Miviludes a participé en 2015 à 16 rencontres, colloques, congrès et réunions annuelles où étaient abordées d'une part, la question des dérives sectaires, et la radicalisation jihadiste, d'autre part.

La Miviludes est régulièrement invitée à participer aux réunions annuelles et manifestations organisées

par les associations d'aide aux victimes de dérives sectaires et à leur famille, dont les deux grands réseaux UNADFI et CCMM. Cette participation permet de réaffirmer l'attachement de la Miviludes à la coopération étroite avec les associations qui ont un rôle majeur dans l'accompagnement des victimes.

- Les colloques et les rencontres
- permettent d'actualiser
- les connaissances sur le phénomène
- sectaire et de remobiliser l'ensemble
- des acteurs

Les bénévoles de ces réseaux font un travail considérable qu'il est important de reconnaître et de soutenir.

Dans le cadre des partenariats avec les institutions et organismes sanitaires (voir infra, page 74), la Miviludes a participé aux rencontres annuelles organisées par les conseils ordinaires ou la Fédération nationale de la Mutualité française (41^e congrès) ainsi qu'au Forum européen de Bioéthique.

La Miviludes, rarement représentée dans les colloques académiques et universitaires, s'efforce cependant d'y assister pour suivre l'actualité scientifique sur les sujets qui relèvent de ses missions. Dans le domaine de la radicalisation, les contacts avec le monde universitaire se sont multipliés et la Miviludes souhaite pouvoir faire le lien entre la recherche et la dimension opérationnelle des actions qu'elle mène en coordination avec les services de sécurité notamment.

La Miviludes a poursuivi au plan international les relations et les partenariats précédemment engagés avec cinq participations à des rencontres internationales

**La Miviludes a maintenu sa présence
dans des rencontres internationales
sur le phénomène sectaire**

- nales dont une à Munich et une à Varsovie pour
- les rencontres annuelles de l'Organisation pour la
- sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La Miviludes continue d'entretenir des liens étroits avec ses homologues belges du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN) qui se sont traduits par trois rencontres dont deux à Bruxelles. Deux facteurs expliquent ces liens : d'une part, la proximité des approches belge et française sur le phénomène sectaire qui sont parfois mal comprises par d'autres partenaires européens et les pays de tradition juridique anglo-saxonne; d'autre part, de nombreux mouvements sont actifs à la fois en France et en Belgique.

Les coopérations internationales sont particulièrement attendues en matière de prévention de la radicalisation et la Miviludes doit développer sa participation notamment au réseau d'échanges et de partage d'expériences des différents acteurs européens, mis en place par l'UE : « Radicalisation Awareness Network » (RAN).

Budget et moyens

Après les difficultés signalées en 2013 de pourvoir au remplacement des personnels mis à disposition, la situation s'est améliorée en 2014 et 2015. Le renouvellement de deux mises à disposition pour une durée de 3 ans permet de stabiliser les effectifs du service à 15 agents.

Après deux vacances de poste de plus de six mois en 2014 (le conseiller affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle et le secrétaire général), la Miviludes a abordé l'année 2015 dans des conditions plus favorables. Il faut cependant rappeler que le poste de conseiller diplomatique, vacant depuis septembre 2011, n'a jamais été pourvu depuis.

Pourtant, le travail supplémentaire lié à la participation de la Miviludes au dispositif gouvernemental de prévention et de lutte contre la radicalisation s'est fait à effectif constant et il a été particulièrement lourd. Cette situation ne pourra pas perdurer, car la Miviludes a atteint les limites où elle ne peut plus à la fois répondre aux sollicitations liées à son expertise sur la radicalisation violente et remplir ses missions premières d'observation, de lutte et d'information sur les dérives sectaires.

- La poursuite des actions en matière
- de prévention de la radicalisation
- nécessite un renforcement de l'équipe

La Miviludes bénéficie des fonctions supports de la Direction des services administratifs et financiers des Services du Premier ministre (programme budgétaire 129) qui outre la gestion budgétaire, prend en charge l'immobilier et l'informatique notamment. Les crédits de fonctionnement doivent couvrir les frais de déplacements, de réception et d'impression, la gratification de stagiaires et la rémunération de prestations intellectuelles.

S'agissant du budget de fonctionnement, celui-ci a baissé pour la cinquième année consécutive, passant de 130 000 euros en 2011 à 90 000 euros en 2015 et 80 000 euros en 2016. Cette baisse est le résultat mécanique d'une sous-consommation des crédits sur les deux dernières années.

- La sous-consommation des crédits
- de fonctionnement sur les deux
- dernières années et la baisse
- de la dotation doivent faire l'objet
- d'un dialogue de gestion approfondi

La sous-consommation des crédits observée en 2015 tient au fait qu'il y a eu relativement peu de déplacements outre-mer et à l'étranger et moins de frais d'impression que les années précédentes. L'implication de la Miviludes sur la question de la radicalisation a en effet ralenti des projets de publication. La diminution mécanique des crédits est inquiétante et pose d'ores et déjà pour l'année 2016 un réel problème. En effet, dans le cadre de la prévention de la radicalisation et pour répondre au besoin de travailler plus étroitement avec le monde universitaire, la Miviludes a signé une convention de recherche

Un budget qui prend insuffisamment en compte les contributions de chercheurs dont la Miviludes a besoin pour compléter son travail d'analyse

avec l'Université Versailles-Saint-Quentin qui va consommer les crédits pour l'accueil de stagiaires et l'organisation de séminaires. Cette convention nécessitera un relèvement des crédits de fonctionnement en 2017.

Pour l'année 2016, la Miviludes a résolu de demander aux administrations qui la sollicitent pour des formations sur la radicalisation que les frais de déplacement soient à leur charge dans la mesure où elles peuvent disposer de crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Cette part des frais de déplacement ne pesant pas sur le budget de la Miviludes, permet de maintenir les actions programmées.

La baisse de l'enveloppe de fonctionnement de la Miviludes la rend de plus en plus dépendante à l'égard d'autres institutions pour mener des actions (information, organisation de rencontres...). Ces dernières années en effet, de nombreux projets ont été réalisés par des institutions, la Miviludes leur apportant son expertise. Toutefois, la possibilité d'apporter une aide financière permettrait à des actions conjointes de se réaliser, certains organismes refusant d'être seuls à supporter le coût des projets.

La principale inquiétude de la Miviludes concernant son budget est de ne pas pouvoir bénéficier de l'aide ponctuelle de chercheurs. En effet, malgré l'expertise et l'engagement des conseillers de la Mission et compte tenu de leur charge de travail, il n'est pas possible de réaliser toutes les analyses et les synthèses qui seraient utiles, d'assurer une veille documentaire complète

et d'utiliser les méthodes et les outils nouveaux disponibles, sans développer des partenariats avec le monde de la recherche universitaire.

Un dialogue sur l'adaptation des moyens aux actions à mettre en œuvre doit être engagé pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Des évolutions perceptibles dans les risques de dérives sectaires

Le cadre de référence de la Miviludes

La Miviludes ne tient pas de liste des mouvements sectaires et elle ne procède pas davantage à une classification des signalements et des interrogations qui lui sont adressés. L'idée même de classification ne correspond pas au sens de l'action de la Miviludes et elle est inadaptée à la dynamique des mouvements sectaires. Pour des raisons pratiques, il faut cependant classer les informations. Le classement adopté tient davantage compte des activités signalées que des systèmes de pensée ou de croyance.

Les sociologues des religions et des « nouveaux mouvements religieux » établissent des filiations basées sur des formes de spiritualité, des croyances, des philosophies ou des formes de religiosité. Ces rapprochements sont intéressants pour la compréhension de l'évolution du paysage religieux qui est une source d'études qui s'est largement développée depuis les années 1970.

La Miviludes quant à elle doit toujours rappeler qu'elle n'a pas vocation à aborder le problème des dérives sectaires sous l'angle des croyances et que l'observation et les analyses qu'elle produit sont fondées sur les risques encourus par les adeptes ou les patients et leur entourage. Pour une part, les risques peuvent être liés à la doctrine ou aux croyances, comme

« Il est institué, auprès du Premier ministre, une Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires qui est chargée :

1° D'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements » (article 1^{er} du décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant une Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

l'imminence de la fin du monde qui imposerait des sacrifices, de sorte que la Miviludes ne peut pas faire totalement abstraction de l'arrière-plan spirituel ou philosophique quand il s'agit de répondre à une interrogation sur la dangerosité potentielle de tel ou tel mouvement.

Le cadre de référence de la Miviludes est clairement exposé sur son site Internet avec les critères qui caractérisent les dérives sectaires, d'une part et les signaux qui peuvent alerter sur les risques, d'autre part (<http://www.derives-sectes.gouv.fr/> : rubrique «Qu'est-ce qu'une dérive-sectaire/comment la détecter»).

Les appels à la vigilance reposent sur une évaluation des risques ● Les appels à la vigilance et l'attention de la Mission reposent sur une évaluation des risques, lesquels doivent tenir compte des publics concernés, en particulier les plus vulnérables – les mineurs, les personnes malades, les personnes âgées – ; les techniques ou pratiques mises en avant ; les signalements circonstanciés précédemment enregistrés ; et les irrégularités ou infractions déjà constatées.

Les inquiétudes exprimées au travers des demandes

Sur 2 160 demandes enregistrées en 2015, 1 597 identifient clairement le mouvement, l'activité ou la personne objet de l'interrogation ou du signalement. Toutefois, dans le tableau ci-après, nous avons choisi de ne pas lister les demandes et signalements qui mettent en cause une personne ou un mouvement pour lequel la Miviludes a reçu moins de 4 signalements dans

La récurrence des interrogations et des signalements ne constitue pas un critère de dangerosité, mais elle incite à la prudence sur les pratiques promues ● l'année. Au total ce sont donc 1 297 demandes ● qui sont prises en compte dans le tableau ci-après, ● soit 60 % des inquiétudes exprimées.

Parmi les inquiétudes exprimées, on peut aussi relever : 36 demandes concernant des locations de salles publiques, 25 demandes sur les écoles hors contrat et 17 portant sur des manœuvres à l'encontre de personnes âgées.

L'évolution des dérives sectaires ces dernières années

- un phénomène moins perceptible si on n'est pas sensibilisé ;
- un foisonnement d'offres pas seulement religieuses ou philosophiques mais dans les domaines qui préoccupent beaucoup de personnes : santé, bien-être, travail, situation économique, environnement...
- les dérives s'observent dans les groupes dont l'objet peut être l'humanitaire, la formation, le développement personnel, l'éducation et la santé ;
- des microgroupes et des individus isolés exploitent la fragilisation de certaines personnes, chômeurs, malades, jeunes se projetant difficilement dans la société ;
- un développement des offres favorisé par les nouvelles technologies Internet et réseaux sociaux.

Part respective des courants clairement identifiés dans les interrogations et les signalements

Domaine	Nombre de saisines	En %
Médecine complémentaire et alternative : techniques et méthodes qui pourraient poser problème	214	17 %
« Psychothérapie et développement personnel »	170	14 %
« Psycho-spiritualité et méditation »	86	7 %
Spiritualités orientales et pseudo-orientales	112	9 %
Mouvance évangélique	195	16 %
Témoins de Jéhovah	59	5 %
Mouvance catholique	38	3 %
Islam fondamentaliste, salafisme et radicalisation jihadiste	60	5 %
Mouvance New Age	81	7 %
Église de scientologie	54	4 %
Néo-chamanisme	25	2 %
Magnétisme et <i>médiumnité</i>	24	2 %
Systèmes de ventes pyramidales	55	5 %
Mouvements divers	53	4 %

Focus sur des problématiques émergentes

• Le prosélytisme dans l'espace public

Au total 54 signalements et interrogations en 2015 ont porté sur le prosélytisme des Témoins de Jéhovah et de l'Église de Scientologie.

Les correspondants s'étonnent que des mouvements sur lesquels la Miviludes appelle à la vigilance soient autorisés à faire du prosélytisme dans l'espace public. La Mission rappelle à cette occasion que le prosélytisme et la diffusion de tracts ne sont pas interdits, sous réserve toutefois s'agissant des tracts de l'identification exigée de l'imprimeur dont la responsabilité est engagée, et d'une réglementation plus restrictive à Paris.

L'attention du public doit être appelée sur l'ambiguïté des messages qui n'annoncent pas l'appartenance à un mouvement. L'Église de scientologie

Certains correspondants soulignent qu'ils ont été abusés par le manque d'identification des messages à un mouvement

- notamment développe des campagnes de diffusion
- de tracts sur les stupéfiants ou la psychiatrie sans
- que ne figure sur les supports l'affiliation claire à
- ce mouvement.

La plupart s'inquiètent des lieux où se développent les activités de prosélytisme qui peuvent toucher des jeunes : les gares, les stades, la proximité des lieux d'enseignement ou de centres hospitaliers spécialisés. Les dispositions réglementaires libérales étonnent des demandeurs qui conçoivent l'espace public comme neutre selon des principes de laïcité, ce qui n'est ni dans la lettre ni dans l'esprit de la loi de 1905. Il est utile de rappeler que les limitations ne peuvent être imposées que lorsqu'il y a un risque manifeste de trouble à l'ordre public.

• L'utilisation de salles publiques : une vigilance des élus

36 demandes émanant d'élus ou de fonctionnaires territoriaux en 2015 ont porté sur des demandes de location ou de prêt de salles communales par des associations sur lesquels ils avaient une interrogation. S'ajoutent à ces demandes quelques-unes émanant d'établissements publics et de groupements hôteliers.

La Miviludes ne peut qu'encourager cette démarche de vigilance dans la mesure où les réunions dans une salle publique apportent aux manifestations une honorabilité ou une reconnaissance qui inspirent la confiance du public. C'est précisément le but recherché par certains mouvements, au-delà de l'intérêt de bénéficier gratuitement ou à bas prix d'une salle publique.

La première démarche des responsables publics est de s'assurer que la justification de la demande et l'objet de la manifestation prévue correspondent aux objectifs déclarés de l'association. Le titre des conférences ou la qualité des intervenants doivent être regardés avec attention. Si la décision d'accorder ou non une salle ne doit pas créer de discriminations, les règlements de location peuvent prévoir l'interdiction d'une pratique culturelle. Le refus peut donc être fondé sur la nature de la manifestation organisée et sur les risques d'atteinte à l'ordre public si la demande émane d'un groupe aux dérives sectaires avérées.

- Une réunion dans un lieu public apporte
- une caution recherchée
- par des mouvements sectaires

L'interrogation de la Miviludes sur les antécédents et la nature des activités du groupe qui formule la demande peut éclairer la décision.

Les activités à destination des publics mineurs doivent faire l'objet d'une vigilance renforcée et à cet égard les élus ont un rôle à jouer au même titre que les services de l'État.

• L'engouement pour la méditation

Au côté des offres de loisirs ou des offres culturelles, on observe une multiplication de propositions liées à la méditation, parée de vertus pour tous les âges, mais particulièrement pour les enfants. Ces propositions se développent depuis deux ans dans le cadre périscolaire.

La Miviludes se doit d'appeler à une vigilance particulière sur des propositions de pratique de méditation à destination des plus jeunes. Des signalements inquiétants liés à des stages intensifs de méditation chez les adultes, dispensés par des mouvements à caractère sectaire, n'ont pas encore d'équivalent s'agissant des enfants. Cependant, il faut s'assurer que la formation, les

discours et les pratiques dispensés auprès d'un jeune public correspondent aux objectifs annoncés. La difficulté dans ce domaine est qu'il n'existe pas de références permettant de valider des pratiques ou d'écarter celles qui présentent des risques pour le développement de l'enfant.

- **Les déviances observées dans les mouvements religieux**

La Miviludes reçoit des interrogations et des signalements sur des fondations, des groupes ou des prédicateurs qui se rattachent plus ou moins à des grands courants religieux.

La Mission y répond d'abord en expliquant le sens et les limites de son action qui s'inscrivent dans le strict respect de la laïcité. Or, il n'est pas certain que le rappel de ce cadre apporte toujours une réponse de nature à satisfaire le demandeur.

Certaines des personnes qui saisissent la Miviludes dans ce domaine attendent en effet une condamnation de ce qu'ils considèrent comme la déviance d'un mouvement religieux. Or, en l'absence des critères qui font craindre un risque d'emprise mentale, la Miviludes ne s'arroge pas le droit de juger du bien-fondé des croyances et des pratiques et de leurs différences par rapport à un courant majeur. Ce n'est ni le rôle ni de la compétence de la Mission de dire ce qu'est la bonne interprétation d'un texte sacré ou religieux.

Il lui faut apprécier, en dehors de toute référence à un courant dominant, ce qui comporte potentiellement des risques de dérives sectaires. Il est à cet égard plus facile de voir dans le comportement de certains prédicateurs des dangers que de s'avancer sur le terrain toujours hasardeux des risques que le message ou la croyance elle-même comportent.

- **Des pasteurs « évangéliques » auto-proclamés aux pratiques douteuses**

La Miviludes tient à relever la forte augmentation des signalements, 130 en 2015, portés sur des comportements inquiétants de la part de pasteurs « évangéliques » ou de la part d'adeptes qui s'enferment dans un mysticisme

exacerbé et consentent des sacrifices (temps et argent) qui paraissent tout à fait excessifs à leurs proches.

Le succès de certaines implantations comme l'église Charisma sise à Blanc-Mesnil suscite des interrogations – 12 pour cette seule église en 2015 – sans toutefois que la Mission ait relevé des risques de dérives sectaires avérées.

Les implantations, très nombreuses, d'églises évangéliques ne passent pas toujours inaperçues et les inquiétudes qu'elles suscitent sont liées au caractère parfois exubérant et inhabituel des manifestations religieuses, ce qui provoque quelques interrogations auprès de la Miviludes.

Au-delà des manifestations collectives qui surprennent par leur ampleur, la ferveur mystique très démonstrative qui s'y développe parfois, ou l'étrangeté de certaines pratiques pour les Européens, alors qu'elles sont courantes en Afrique ou dans les Caraïbes, mais qui n'ont rien de répréhensibles, il ne faut pas sous-estimer de véritables comportements déviants dans certaines de ces églises.

La Fédération protestante unie et le Conseil national des évangéliques (CNEF), que la Miviludes contacte régulièrement et qui regroupent 70 % des églises évangéliques (très dispersées), n'ont pas connaissance d'églises qui choisissent justement de ne pas s'affilier pour échapper au risque d'être démasquées, le fondateur n'ayant bien souvent aucune connaissance et légitimité morale pour guider des fidèles.

Ces pasteurs auto-proclamés ne lésinent pas sur les techniques promotionnelles avec des shows spectaculaires présentés dans de nombreuses vidéos et des sites Internet où les appels aux dons sont parfois plus visibles que le message religieux, avec des systèmes de paiement en ligne facilités.

Ils ne lésinent pas non plus sur les promesses les plus inespérées, notamment les guérisons miraculeuses, qui se réalisent tant par la prière et les actes de dévotion que par la hauteur des dons et des sacrifices financiers consentis au profit du pasteur-gourou.

Parmi les signalements, on relève parfois des situations graves, avec des leaders charismatiques qui obtiennent de leurs fidèles des avantages qui vont

- **La Miviludes recommande une vigilance particulière concernant :**
 - **– les appels aux dons répétés et insistants ;**
 - **– le train de vie dispendieux du pasteur ;**
 - **– les conseils sur la santé ;**
 - **– l'ingérence dans la vie familiale ;**
 - **– les séjours à l'étranger proposés aux mineurs.**
- bien au-delà des dons ; l'abandon des traitements médicaux pour s'en remettre moins à la prière qu'à la parole inspirée du « pasteur » ; jusqu'à des faveurs sexuelles et des abus sexuels sur mineurs.
- La Miviludes a en effet reçu plusieurs interrogations sur des séjours à l'étranger, vivement recommandés, et particulièrement destinés aux jeunes. Ces séjours se déroulent pour la plupart en Afrique,

dans le pays d'origine du pasteur. Or, il apparaît que ces séjours n'offrent aucune garantie sur les activités et les conditions d'encadrement des mineurs qui sont confiés par leurs parents. Ils ne se présentent pas comme un séjour culturel mais comme un stage intensif de formation religieuse qui peut être très déstabilisant pour ses jeunes.

- **Groupes de prières :**
facteurs de dangerosité relevés dans les témoignages

Les caractéristiques concrètes et opératoires ci-après rassemblées résultent de l'analyse des témoignages reçus ces dernières années à la Mission sur des groupes religieux chrétiens à caractère déviant que l'on rencontre souvent sous les appellations de « groupe de prière », « groupe messenger » ou « messagère de Dieu ». Il faut apprendre à discerner ce qui relève d'une dérive sectaire sans s'arrêter à l'objet affiché du mouvement. Rappelons que la caractérisation d'une situation « sectaire » à risque pour les individus résulte d'un faisceau d'indices. Les familles et les proches doivent pouvoir disposer d'indicateurs ou de marqueurs forts pour étayer des présomptions de situations de danger pour leur entourage et les signaler aux autorités judiciaires.

Les communautés déviantes se réclamant du catholicisme

1) Le mouvement et son fonctionnement interne

- Mouvement inconnu ou défavorablement connu² de la hiérarchie catholique locale.
- Présence d'un leader charismatique de type « prophète inspiré », développant un ascendant fort sur les autres membres. Cette personne est souvent affectée d'un mysticisme singulier, autocentré sur ses décisions personnelles et possédant, d'après ce qu'il prétend ou ce que pensent les membres du groupe, un pouvoir « thaumaturgique » de guérison soi-disant d'origine divine, permettant la survenance de faits surnaturels (miracles, faits présentés comme des guérisons spontanées...).
- Présence dans le mouvement d'une doctrine de type messianique et millénariste, à tendance apocalyptique voire un environnement singulier permettant l'expression de thèses liées à des théories simplistes de type complotiste³, utilisées pour mieux manipuler les personnes.
- Utilisation en interne d'une doctrine exclusive et excluante, avec une vision dualiste et manichéenne de la société, favorisant un sentiment de

.....

2 Certains mouvements ont pu par exemple être déjà condamnés par des sanctions ordinales ou canoniques prises par les autorités ecclésiastiques. Ainsi, des dirigeants faisant l'objet d'un *suspens a divinis*, donc interdit de célébration de la messe par l'évêque local, en raison « d'erreurs doctrinales du leader charismatique et de la réalisation de certains comportements moraux jugés inadmissibles ».

3 Les théories de type « complotiste » exposent une réinterprétation systématique des événements du monde avec l'utilisation d'une grille de lecture paranoïaque et unique. Elles expliquent en général la gouvernance du monde et des États puissants par des élites issues de différents groupes, plus ou moins identifiés (Illuminatis, francs-maçons, templiers, sphère judéo-chrétienne) qui agiraient dans leur intérêt propre, bien éloignés des intérêts des peuples.

persécution du monde extérieur, la nécessité d'un retrait physique, social voire psychologique du mouvement et de ses membres. Cela s'accompagne le plus souvent d'une fermeture totale du groupe sur lui-même et d'une vie en autarcie : « hors du groupe, point de salut ».

- Environnement et climat interne au groupe intégrant au quotidien la peur, l'angoisse, l'intimidation et la délation. On trouve par exemple une menace de « malédiction divine » en cas de non-respect des règles intérieures au groupe.

- Recours récurrents à des procédés d'humiliation et de culpabilisation tendant à imposer une constante surveillance des membres adultes et des mineurs du groupe, avec par exemple : punition publique, châtiment corporel et/ou psychologique réalisés. Parfois, a été relevée une diabolisation des parents réticents à l'égard des méthodes coercitives prônées par le Père abbé (brimades, vexations, frustrations, confessions privées ou orales devant être réalisées devant l'auditoire constitué par le groupe).

- Intense activité missionnaire encadrée et dirigée directement et uniquement par le Père abbé qui « seul décide, domine et prédomine »⁴. Se développe ainsi au sein du mouvement une véritable emprise psycho-spirituelle avec confusion des rôles et cumul des pouvoirs en interne⁵.

- Mise en place d'une servitude absolue et d'un dévouement sans faille des membres. Cette exigence

.....

4 Par exemple, « la personne responsable est la même personne qui officie à la fois comme le seul prêtre, le seul directeur de conscience, le seul maître à penser, le seul maître à bord », dicit un témoignage reçu à la Miviludes.

5 Voir par exemple *Le livre noir du psycho-spirituel* constitué de témoignages rassemblés par l'association Centre contre les manipulations mentales (CCMM Roger IKOR).

impérieuse d'une obéissance aveugle⁶ doublée parfois d'un fanatisme certain, scellée par des « vœux » et des « actes d'allégeances », dictée par une personne physique vivante ou disparue et non pas par le divin.

- Situations d'abus de pouvoir, d'autoritarisme exacerbé, avec tendance à la dévotion absolue (« une foi aveugle ») envers le Supérieur ou le fondateur jugé omnipotent et omniscient.
- Encadrement systématique de jeunes, sollicités dès le plus jeune âge (avant la majorité), pouvant conduire à de l'endoctrinement lors de camps, de retraites méditatives ou de pèlerinages. Les enfants sont culpabilisés et menacés « du feu de l'enfer ». On relève des situations de tromperie quant au recrutement, actions ciblées et orchestrées sciemment par le mouvement, sans respect du discernement des vocations et réalisées le plus souvent de manière clandestine et à l'insu des parents.
- Fort entrisme stratégique pour tenter d'infiltrer des domaines porteurs comme l'éducation, la formation professionnelle (par le biais du développement personnel), l'aide humanitaire, l'environnement, la santé et le bien être (par exemple avec le développement du psycho-spirituel)⁷ et la sphère des loisirs.
- Actions visant à obtenir caution et honorabilité



6 Par exemple des injonctions comme « vous devez vous contenir d'obéir... la désobéissance se transforme en châtiment. J'exclus que je puisse me tromper... ».

7 Voir à ce titre les associations spécialisées :

- le CCMM sur son site Internet : <http://www.ccmm.asso.fr/spip.php?article3130>,
- l'AVREF (<http://www.avref.fr/nous-contacter.html>)
- l'association SENTINELLE (contact@sentinelle-asso.fr)
- la structure de l'Église catholique dite *Cellule pour les dérives sectaires dans des communautés catholiques* (Conférence des *Évêques de France*) dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet : <http://www.eglise.catholique.fr/structure/cellule-pour-les-derives-sectaires-dans-des-communaut-es-catholiques/>.

auprès d'institutions locales, de structures associatives ou professionnelles pour protéger et développer le groupe. À cet égard, la sensibilisation des différents acteurs sur les possibles dérives de « mouvements dits religieux » est importante.

2) L'adepte

- Changement de comportement soudain ou progressif de la personne décrite par ses plus proches (tristesse, dépérissement, agressivité...).
- État de santé dégradé ou inquiétant⁸.
- Pressions psychologiques quotidiennes exercées par l'individu référent ou le groupe sur la personne et sa sphère intime (isolement familial extrême avec distance imposée, cloisonnement étouffant, vie totale en reclus) entraînant souvent dépression et troubles psychologiques graves⁹.
- Réalisation d'actes répréhensibles d'atteintes physiques sur autrui (harcèlement sexuel, abus sexuel, maltraitance physique) provenant souvent du fondateur lui-même ou de hauts responsables locaux, mais intégrés et valorisés comme des éléments importants de la doctrine interne au mouvement.
- Perte du libre arbitre de la personne, de son autonomie de décision, de l'exercice de son esprit



8 Cela peut relever de la « non-assistance à personne en danger, de vie dans des conditions d'hygiène et de salubrité déplorables », liée à des problématiques particulières de dénutrition, d'absence d'aide médicale adéquate, de jeûne et d'ascèse extrême et donc à risque, d'alimentation largement carencée, de complications sérieuses avec risques de vertiges ou de bouffée délirante aiguë pouvant conduire à une hospitalisation psychiatrique de quelques jours à quelques mois après la sortie du groupe, avec des soins importants dispensés à la personne sur du moyen ou long terme.

9 Par exemple, au nom d'une obéissance absolue instituée dans le mouvement, la rupture des relations doit s'imposer avec tout parent, ami ou conjoint qui se trouverait en désaccord avec les théories ou les méthodes de la communauté : « il faut briser les liens de famille pour son salut ».

critique et de sa capacité à pouvoir douter.

- Endoctrinement de la sphère familiale de l'individu, ce qui suppose des relations encore possibles avec ses proches avec volonté d'exercer un prosélytisme afin de tenter d'intégrer les préceptes importants mais déviants du groupe vis-à-vis des proches (famille, enfants...) pourtant non intégrés directement au mouvement.
- Sollicitations financières très fréquentes voire excessives demandées auprès des membres du

groupe pour apporter leurs ressources au mouvement, avec possibilité aussi de captation d'héritage ou de dons et sollicitations sous contrainte.

- Réalisation, sous couvert de faux bénévolat ou d'utilisation de l'action personnelle et totalement altruiste des membres du mouvement, de vraies actes constitutifs de travail illégal ou de travail dissimulé et par voie de conséquence constitutifs d'autres infractions pénales (pas de contrepartie opérée, pas de couverture et de protection sociale octroyée).

Les communautés déviantes présentées comme évangéliques et/ou protestantes

1) Le mouvement et son fonctionnement interne

– Personnalité charismatique voire autoritaire du pasteur, qui peut obtenir des membres du groupe des actes ou des abstentions gravement dommageables pour eux.

– Pasteur autoproclamé qui prend toutes les décisions et qui dispose de tous les droits; «il décide de tout pour tout le monde».

– Discours très prosélyte, avec des exigences de prédication et d'évangélisation très importantes (au sein de la famille, sur le lieu de travail...), qui représentent un investissement en temps très conséquent donné par la personne à la cause et au groupe.

– Exigences financières importantes avec parfois des contributions obligatoires exorbitantes pour l'adepte. Parfois tout a rapport avec l'argent, tout est monnayable et monnayé.

– Embrigadement des enfants avec un discours anti-social exacerbé ou de nouveaux repères en dehors de ceux de la société actuelle.

– Détournement des circuits financiers traditionnels (travail illégal, travail dissimulé).

– Pratique de mariages blancs ou de complaisance pour obtenir des papiers, une régularisation de

situation (actions en lien avec des cas d'immigration clandestine).

– Discours exclusif et excluant : refus de la critique en interne avec imperméabilité des adeptes aux avis de leurs proches; impossibilité de remise en cause au sein du mouvement, la doctrine et les préceptes devant être respectés très strictement. Il faut «bannir tout esprit de réflexion et de pensée autonome».

– Chantages et menaces pour ceux qui désirent sortir du mouvement religieux ou «église». Nombreux cas d'interdiction d'entrer en relation avec ceux qui sortent du groupe, règle intangible édictée et valable même à l'encontre des personnes de sa proche famille.

– Discours très virulent contre ceux qui sont en dehors de la communauté, dénigrement des autres structures religieuses, élitisme du groupe.

– Usage de la prière à des fins de guérisons spirituelles et physiques parfois spectaculaires (promesses et témoignage de guérisons «miraculeuses»); refus de soins médicaux conventionnels et non-recours à la médecine traditionnelle, même en cas de situation grave voire critique.

– Tendance à un discours de type apocalyptique

voire paranoïaque vis-à-vis de l'avenir avec demande de loyauté exigeante, de soumission et d'obéissance absolue au groupe et au pasteur dirigeant.

– Cas de maltraitance et d'agression physiques sur les adeptes (mineurs ou majeurs). On relève de nombreux cas d'exorcisme réalisé dans un contexte déviant, avec des actes dégradants et attentatoires à l'intégrité physique et psychologique de l'individu.
– Précédents de situation d'emprise mentale et d'endoctrinement psychologique touchant les membres du mouvement qui se présente comme « église »¹⁰.

2) L'adepte

– Possibilité de délaissement du cadre familial et/ou professionnel qui induit à plus ou moins long

terme une rupture vis-à-vis des proches.

– Changement progressif mais ne pouvant s'expliquer par des problématiques personnelles ou familiales.

– Changement d'environnement relationnel, avec l'apparition d'un nouveau groupe d'amis souvent non connus des proches et de la famille.

– Changement soudain de comportement et de langage chez la personne suite à son investissement dans le mouvement.

– Changement d'habitudes, d'habillement, d'orientations de vie chez la personne adepte par rapport à sa vie d'avant.

– Lien entre troubles psychiques et appartenance à l'« église » : cas de décompensation psychologique, de « crise mystique », d'entrée en transe.

En cas de doutes sur des situations à risque pour des proches, ne pas hésiter à prendre contact avec la Miviludes via son site Internet : <http://www.derives-sectes.gouv.fr/>

.....
¹⁰ Voir à ce titre les éléments déterminant et qualifiant une situation d'emprise mentale, issus de l'étude réalisée par le Professeur Philippe Jean Parquet, éminent psychiatre au CHU de Lille, dans un article consultable sur le site Internet de l'UNADFI : <http://www.unadfi.org/les-10-crit%C3%A8res-de-l%E2%80%99emprise-mentale-selon-le-professeur-philippe-jean-parquet>.

• La Miviludes et les dérives de l'islam fondamentaliste

Une quarantaine d'interrogations ont porté sur la question du lien entre radicalisation jihadiste et dérive sectaire, demandant le plus souvent que le salafisme ou l'islam radical soient considérés comme une dérive sectaire.

Ce point est illustré par la dizaine d'interrogations reçues concernant un imam de Brest, dont les prêches virulents, largement visionnés sur la plateforme Youtube ont particulièrement ému l'opinion. Ses prêches sur la musique qui serait « *haram* », c'est-à-dire interdite aux musulmans dans une interprétation fondamentaliste de l'islam, et promettant à ceux qui en écoutent de se transformer en cochon, ont paru particulièrement insupportables après les attentats du 13 novembre 2015 qui ont visé notamment la salle de concert du Bataclan. Le Procureur de la République de Brest qui a été saisi de plaintes à

ce sujet avant les attentats ne trouve pas de qualification pénale aux propos de l'imam, faute de pouvoir établir un lien entre les prêches et une apologie du terrorisme.

Pour la Miviludes, la question présente des enjeux au-delà du terrorisme et de la radicalisation salafiste jihadiste, car elle concerne toutes les formes d'intégrisme et de radicalité. Elle doit être abordée à partir de données scientifiques et de preuves, et ne pas être tranchée sous la pression de l'émotion, ou d'intuitions. Le travail sur les dérives sectaires apprend à aborder avec prudence les apparences, les raisonnements intuitifs, les présupposés et les postures idéologiques, et à reposer sur une évaluation rigoureuse des situations. La contribution de la Miviludes à la prévention de la radicalisation violente fait l'objet d'un développement distinct (voir infra, p. 61-66).

L'impact économique plus que jamais présent

Le pôle affaires économiques, travail, emploi et formation professionnelle de la Miviludes a traité 21 % des signalements et des interrogations adressés à la Mission dont 55 signalements portant sur les ventes pyramidales. Cette proportion traduit à elle seule l'importance des enjeux économiques dans la prévention des dérives sectaires. Le pôle, au service de l'efficacité économique et financière, apporte une contribution de plus en plus importante dans l'ensemble des dossiers suivis par la Miviludes.

- **Les enjeux économiques et financiers**

L'argent constitue un motif important et souvent caché dans la constitution d'une communauté ou d'un groupe à caractère sectaire. Des sommes d'argent exorbitantes, en liquide, prélevées auprès des adeptes sous forme de dons ou d'« impôts-maison », « dîme », offrandes de toute nature, pour les morts, pour la purification des péchés, pour la purification spirituelle, etc. ou bien encore investies en formation (des sommes pouvant aller jusqu'à 100 000 euros par adepte et par an) peuvent cacher des circuits financiers occultes et échapper aux contrôles. Très souvent, ces circuits financiers alimentent

le train de vie du « gourou » ou de la « gourelle » en France ou à l'étranger et permettent également de gros investissements tels que l'acquisition de biens immobiliers. Ils peuvent relever dans certains cas du blanchiment d'argent. Par ailleurs, les mouvements à caractère sectaire se caractérisent fréquemment par des infractions de droit commun au code du travail, au code des impôts à titre d'exemple. Enfin, l'entrisme de certains mouvements

La lutte contre les mouvements sectaires se trouve au cœur d'enjeux économiques et financiers importants

- dans les entreprises et le détournement d'argent
- qui l'accompagne peut potentiellement affaiblir
- l'économie française.

Afin de lutter plus efficacement contre la fraude, l'entrisme, les pratiques trompeuses, et les circuits financiers douteux, une étroite coopération avec les services des administrations économiques et financières en particulier TRACFIN, la DGFIP, la DGDDI et la DGCCRF¹¹ est nécessaire. L'argent constitue l'un des moteurs essentiels des mouvements. Cette coopération d'ores et déjà amorcée permet d'une part de mieux contextualiser les soupçons et d'autre part d'améliorer la communication d'informations entre services. Les mouvements importants et très structurés disposent de plusieurs entités pour faire circuler l'argent : en vitrine, une activité associative de type cultuel ou culturel par exemple, et en arrière, une société de type SCI pour la gestion immobilière, une entreprise financière, un

La coopération de la Miviludes et des services de l'administration économique et financière permet de mieux contextualiser les soupçons de fraudes

- organisme de formation et une entreprise avec une
- activité économique de type restauration. Renforcer
- la coopération sur ce thème permettra sans doute
- de lutter plus efficacement contre la fraude et le blanchiment d'argent.

.....

¹¹ DGDDI – Direction générale des douanes et droits indirects ; DGFIP – Direction générale des finances publiques ; DGCCRF – Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes ; TRACFIN – Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins ; DGEFP – Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle.

- **Les pratiques commerciales douteuses et trompeuses**

Le Président de la Miviludes a été convié au Conseil national de la consommation de la DGCCRF pour une présentation des activités de la Mission auprès du Collège des consommateurs d'une part, et du bureau, d'autre part. Cette sensibilisation est un préalable indispensable pour faire connaître la Mission et permettre une coopération interministérielle plus étroite.

Des actions de sensibilisation pour protéger les consommateurs doivent intégrer la dimension de l'activisme des groupes sectaires et la Miviludes souhaite développer la coopération dans ce domaine.

- **La vie professionnelle**

La vie professionnelle est aujourd'hui moins linéaire et moins stable. Elle peut être parsemée de périodes de changement, de chômage, de nécessaire reconversion parfois mal vécues et qui mettent l'individu dans une situation de fragilité. Dans un contexte marqué par la crise économique et la crise du marché de l'emploi, certains secteurs comme la formation ou bien encore la vente pyramidale, peuvent devenir des secteurs attractifs, et constituer une opportunité de compléments de revenus ou de reconversion professionnelle sans exigence particulière en termes de qualification mais avec des promesses de gains rapides et importants.

D'une manière générale, la Miviludes observe la multiplication de méthodes qui ont pour point commun de s'intégrer dans des pratiques de management, d'éducation voire de soins alliant bien-être et santé et se présentent comme des outils de communication, de développement personnel ou des pseudo thérapies. Elles n'offrent pour toute garantie de sérieux que le label parfois ronflant qu'elles seules s'attribuent, et elles cultivent un grand flou conceptuel visant à donner soit une illusion de scientificité et d'efficacité soit une impression de spiritualité alors même qu'elles n'ont ni fondement scientifique ni fondement culturel ou psychologique et n'ont jamais été évaluées.

• L'enjeu de la formation professionnelle

Le domaine de la formation professionnelle en pleine expansion représente chaque année un budget de 35 milliards d'euros. Il mérite une attention toute particulière de la Miviludes car des groupes sectaires investissent de plus en plus ce domaine d'activités.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle introduit dans son article 8 un renforcement des critères visant à assurer une formation de qualité. La loi prévoit de confier aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et collecteurs agréés pour le compte individuel de formation (OPACIF) le soin de « s'assurer de la qualité des formations dispensées notamment en luttant contre les dérives thérapeutiques ou sectaires ».

- Le contrôle de la qualité des organismes de formation qui reçoivent un soutien financier de l'état doit intégrer la prévention de dérives sectaires**
- Le développement de partenariats entre la Mission
 - et les différents acteurs permet d'une part, désen-
 - sibiser les acteurs et d'autre part, de travailler sur
 - les critères de qualité qui permettront aux profes-
- sionnels de discerner des pratiques sérieuses des pratiques à risque.

C'est dans ce sens que la Miviludes, la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle et la Commission nationale de certification professionnelle (CNCP) travaillent en lien étroit. Le répertoire national de certification professionnelle (RCNCP) est un filtre étatique récent (2002) qui enregistre des titres et diplômes à finalité professionnelle. Il contient 11 000 enregistrements de diplômes et titres à finalité professionnelle et certificats de qualification incluant également les diplômes universitaires. Au cours des dix dernières années, 3 500 demandes d'enregistrement ont été soumises par des Offices de formation professionnelle (OFP) et instruites (une quarantaine d'instructeurs sur le territoire national issus des DIRECCTE et de l'Éducation nationale).

Une rencontre des correspondants régionaux instructeurs des dossiers RCNCP a été une première étape de sensibilisation pour la qualité du contrôle en amont et en aval de la certification. Dans le cadre du parcours mobilité

proposé aux chefs des services du contrôle des organismes de formation situés en région, la Miviludes participe à la sensibilisation des nouveaux arrivants. Sous l'égide du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP¹²), les OPCA et les Fongecif bénéficieront d'une action de formation d'un jour et demi afin, d'une part, de les sensibiliser aux risques de dérives sectaires et, d'autre part, d'élaborer une méthode d'analyse des dossiers. Un autre axe de travail concerne le partenariat Miviludes, DGEFP et Pôle emploi afin de travailler sur le Répertoire des métiers. L'objectif est d'éviter l'inscription de « métiers », reposant sur des techniques non éprouvées et susceptibles d'engendrer des dérives sectaires.

Panorama dans le domaine de la santé et du bien-être

• De la dérive thérapeutique à la dérive sectaire

Toute dérive thérapeutique n'est pas forcément sectaire. Un « professionnel » de la santé peut faire appel à une thérapeutique non éprouvée, complémentaire ou alternative, mais qui ne comporte pas de danger en soi¹³.

La dérive thérapeutique devient sectaire lorsqu'elle essaie de faire adhérer le patient à une croyance, à un nouveau mode de pensée. Prétextant l'inutilité des traitements conventionnels, le pseudo-praticien demande au patient d'avoir toute confiance en lui, car lui seul détient la méthode « miracle » seule apte à le guérir. Il y a un endoctrinement et une sujétion psychologique qui conduisent le patient petit à petit à rompre avec la médecine conventionnelle, puis avec sa famille et son environnement. Le gourou thérapeutique propose non seulement de soigner, mais aussi de vivre autrement. Il se présente comme le détenteur d'une vérité. Tous ceux qui se mettent en travers de son chemin sont accusés soit de retarder la guérison, soit même d'être à l'origine du mal, d'où la rupture du malade avec ses proches et ses amis. Isolé, ce

12 <http://www.fpspp.org/portail/easysite/fpspp/le-fpspp/presentation>

13 Voir le rapport n° 480 du Sénat d'avril 2013, *Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger*.

La dérive thérapeutique à caractère sectaire s'accompagne d'un mécanisme d'emprise mentale destiné à ôter toute capacité de discernement au malade et à l'amener à prendre des décisions qu'il n'aurait pas prises autrement.

● dernier se retrouve encore plus facilement sous la coupe du « dérapeute » qui l'amène progressivement dans un processus d'adhésion inconditionnelle à sa méthode, en lui proposant l'achat d'ouvrages, la participation à des stages ou des séminaires payants ou à des retraites coûteuses, le plus souvent à l'étranger, voire en l'orientant vers d'autres praticiens déviants.

La dangerosité tient essentiellement au fait que la mise en œuvre de la dérive thérapeutique peut amener le patient à une double rupture : avec sa famille et ses proches ; avec son milieu de soin habituel, pouvant conduire à l'arrêt des traitements conventionnels et entraîner de ce fait une perte de chance de guérison.

• **Des méthodes thérapeutiques porteuses de risque de plus en plus répandues**

Cela va de l'abandon de soins conventionnels, à des séances de coaching et de rééquilibrage des énergies pour des personnes confrontées aux aléas de la vie : perte d'emploi, séparation, perte d'un être cher, mal-être, etc.

4 Français sur 10 ont recours aux médecines alternatives dont un grand nombre de malades du cancer. Il y a plus de 400 méthodes à visée thérapeutique. La santé et le bien-être représentent 40% des signalements reçus par la Miviludes.

● La Miviludes qui reçoit les victimes et surtout leurs proches peut mesurer l'impact des discours pseudo-thérapeutiques sur les familles. Les témoignages reçus ont en commun de dénoncer le changement d'attitude du conjoint, de l'enfant, du collègue ou de l'ami.

● Le processus est toujours le même : une rencontre avec un thérapeute, grâce au bouche-à-oreille ou après la visite d'un salon consacré aux médecines « différentes » (quantiques, ayurvédiques, chamaniques, énergétiques...), ou aux méthodes dites de bien-être, concept plus large que la « bonne santé ». C'est le début d'un processus au long cours et qui s'inscrit dans un dispositif bien rodé que les mouvements sectaires ont au cours des vingt dernières années réussi à mettre en place, surfant allègrement sur la vague du retour à la nature et la quête de ce bien-être que notre société semble avoir perdu.

• L'hypnose et autres méthodes

Hypnothérapie, énergologie, libération des cuirasses, reiki, magnétisme... Le marché du bien-être ne s'est jamais aussi bien porté. Il représente une manne de plusieurs centaines de millions d'euros. L'hypnose par exemple est présentée comme le traitement miracle pour vaincre l'anxiété, la boulimie, le stress. Elle est également préconisée pour lutter contre toutes les addictions en particulier le tabagisme.

- Face à l'engouement du public, beaucoup
- n'hésitent pas à s'autoproclamer hypno
- thérapeute ; l'absence de réglementation
- de ce type d'activité favorise
- tous les excès et expose les plus fragiles
- à un risque de manipulation mentale.

Dans leur rapport intitulé « Évaluation de l'efficacité de la pratique de l'hypnose » paru en juin 2015, les chercheurs de l'INSERM indiquent que : « Le risque semble plutôt exister au niveau éthico-juridique (avec notamment le risque de manipulation psychologique et de création de faux souvenirs), et des chartes éthiques sont souvent proposées par les associations de professionnels, afin de garantir et de veiller à l'intérêt et au bien-être du patient. Malheureusement la Miviludes a pu constater que ces chartes sont inefficaces. La Mission observe que l'EMDR dont l'efficacité est en partie reconnue par la Haute Autorité de santé, est largement utilisé par des adeptes du Dr Hamer inventeur de « la médecine nouvelle germanique. » Ce médecin de formation, connu de la Miviludes par de nombreux signalements, a été condamné en 2004 à trois années de prison par la Cour d'appel de Chambéry, pour escroquerie et complicité d'exercice illégal de la médecine, à la suite de la plainte déposée par un homme dont l'épouse atteinte d'un cancer du sein est décédée du fait de refus de traitements éprouvés. La méthode préconisée par ce médecin allemand exclut tout simplement le recours aux traitements conventionnels pour soigner le cancer.

Cette prétendue médecine nouvelle repose sur le postulat selon lequel toute maladie est la résultante d'un choc psychologique intense et d'un conflit intérieur non résolu. Ce type de discours est d'une efficacité redoutable dans le processus d'emprise mentale et dans un moment d'interrogations par rapport à une médecine « conventionnelle » de plus en plus technique et de doute sur les pratiques de certains laboratoires pharmaceutiques.

Internet est devenu au fil des années une caisse de résonance pour des groupes qui vantent leur méthode comme moyen miracle de soigner tous les maux. Tout est entrepris par les mouvements pour amener la victime à s'inscrire dans un parcours qui commence par une phase de séduction où l'on vante la méthode ou l'appareil miracle et où on explique à l'adepte qu'il est quelqu'un d'exceptionnel. Le but est de mettre la victime sous une véritable « camisole psychique » : il perd tout sens critique, renonce à ses valeurs, se coupe de sa famille et de son entourage.

- **L'entrisme, objectif ultime des mouvements sectaires**

Déjà dans le guide *Santé et dérives sectaires* publié en 2012, dans lequel un chapitre entier avait été consacré à l'hôpital, la Miviludes évoquait les tentatives d'infiltration de notre système de santé, qui se sont multipliées depuis. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le *Rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé* paru en avril 2013 avait alerté sur l'introduction de pratiques non conventionnelles au sein des établissements de santé.

Dans la majorité des cas, ces soins sont prodigués en complément des traitements conventionnels, mais il n'est pas rare que des pratiques non évaluées fassent leur entrée au sein de l'hôpital et soient même utilisées comme soins de support dans la prise en charge du cancer.

La Mission a été alertée sur la « Résonance énergétique par simulation cutanée » inventée par un masseur-kinésithérapeute. Cette technique, bien que non éprouvée, est utilisée par des établissements hospitaliers du Sud-Est de la France. Il convient de préciser que l'inventeur de cette méthode ne se contente pas de la pratiquer mais la promeut en organisant des sessions de formation en ciblant les professionnels de la santé.

Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK), que la Miviludes a interrogé, ne reconnaît pas cette méthode. Forte de cette position ordinale, la Miviludes a alerté l'ARS Provence-Alpes-Côte-d'Azur considérant que cette méthode était porteuse de risques pour les patients et pour les personnels soignants.

- **Les malades atteints d'une maladie grave restent la principale cible des mouvements sectaires**

Le cancer, dont la charge émotive est très importante, intéresse aussi bien des mouvements sectaires bien structurés que les charlatans en tout genre. Le dernier exemple en date est celui de cette congrégation pseudo-religieuse installée dans l'ouest de la France qui prétend soigner le cancer par la prière et recommande à ses adeptes l'abandon de tout traitement conventionnel. Le gourou enseigne aux malades que « seul Dieu peut les guérir, qu'il faut porter la croix de la souffrance et de la maladie sans faire appel aux médecins, ni recourir aux médicaments. » La Miviludes a fait un signalement au procureur de la République.

Beaucoup de victimes ne portent pas plainte car elles sont sous emprise. Les procédures judiciaires en matière de dérives sectaires peuvent s'avérer longues, car la matière requiert des expertises et la détermination des responsabilités et des dommages, complexe à établir. Néanmoins, de nombreuses décisions de justice à l'encontre de pseudo-thérapeutes sont venues rappeler que l'on ne peut pas impunément mettre en jeu la santé des personnes.

L'une des dernières décisions a été prononcée par le tribunal correctionnel de Montpellier en novembre 2015 à l'encontre du Dr Claude Sabbah, inventeur de la « biologie totale des êtres vivants » (BETV). Il a été condamné à deux années de prison ferme et 30 000 € d'amende pour publicité mensongère à la suite de la plainte déposée par l'épouse d'un malade souffrant d'un cancer de la prostate. Ce dernier avait été convaincu de ne se soigner que par la BETV, excluant tout traitement oncologique éprouvé, et en participant à des séminaires, des conférences qui lui ont coûté des milliers d'euros. Faute de traitement approprié, il est mort dans de grandes souffrances.

- **La psychiatrie reste la cible de l'Église de scientologie**

Les directeurs d'établissements publics spécialisés en psychiatrie sont régulièrement sollicités par certaines organisations qui cherchent à intervenir activement dans le domaine de la psychiatrie et notamment auprès des

institutions qui accueillent des personnes atteintes de troubles mentaux. Elles procèdent notamment par demandes d'informations, enquêtes, pétitions, manifestations publiques, saisines de parlementaires.

Parmi ces organisations, il y a la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme. Créée en 1969 aux États-Unis, c'est l'une des nombreuses entités dépendant de l'Église de scientologie. Cette association est communément désignée par son acronyme « CCDH », ce qui lui permet d'introduire une confusion auprès de certains de ses interlocuteurs qui peuvent la confondre avec des organismes comme la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), ou la Ligue des Droits de l'Homme (LDDH), avec lesquels elle n'a bien entendu aucun lien. L'association a pour but affiché de lutter « contre les violations des droits de l'Homme en psychiatrie et d'assainir le domaine de la santé mentale ». Elle intervient activement et de façon répétée depuis plusieurs années dans le champ de la psychiatrie sur différents thèmes tels que les électrochocs, la consommation des psychotropes, les « internements » psychiatriques présentés comme abusifs. Elle édite de nombreux rapports et brochures.

Une autre structure également étroitement liée à l'Église de scientologie a été créée en 2004 et s'intitule « collectif des médecins et des citoyens contre les traitements dégradants de la psychiatrie ». Elle poursuit les mêmes objectifs que la CCDH.

Les procédures judiciaires concernant l'Église de scientologie ou certains de ses dirigeants sont nombreuses depuis la première condamnation, en 1978, par défaut, de son fondateur Lafayette Ron Hubbard, à quatre ans de prison pour escroquerie.

- **La formation aux pratiques non conventionnelles
à visée thérapeutique : un marché rentable
pour certains mouvements sectaires**

En 2011, on dénombrait dans le domaine de la formation près de 4 000 offres de formation sur le marché de la santé sur un total de 60 000 organismes de formation. Ces formations mettent sur le marché du pseudo-soin

et du bien-être des milliers de pseudo-thérapeutes qui interviennent dans des domaines strictement réservés à des professionnels de la santé dont les études ont été sanctionnées par des diplômes d'État.

La durée de formation peut être de quelques heures ou le temps d'un week-end et coûter excessivement cher. Les organisations sectaires font miroiter aux stagiaires, souvent en quête de reconversion professionnelle, des revenus conséquents.

Un nouveau décès à la suite d'un refus de transfusion sanguine

La Mission a été informée par un Centre hospitalier universitaire qu'une patiente était décédée après avoir refusé la transfusion sanguine dans le cadre d'un dysfonctionnement de la moelle osseuse entraînant une anémie sévère.

La Miviludes met en garde et dénonce les pressions subies par les patients pour qu'ils refusent

une transfusion sanguine au péril de leur vie. Il semblerait que les Témoins de Jéhovah aient pu influencer directement le décès de cette jeune patiente. La Mission a dénoncé ces agissements en saisissant le Parquet du Puy-de-Dôme pour abus de faiblesse et mise en danger.

• Psychothérapeute : un titre à l'usage réglementé

Le législateur a souhaité encadrer l'usage du titre de psychothérapeute. L'article 52 de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit explicitement que l'usage du titre est réservé aux professionnels inscrits au registre national des psychothérapeutes. L'inscription est enregistrée sur une liste dressée par le représentant de l'État dans le département de leur résidence professionnelle. Elle est tenue à jour, mise à la disposition du public et publiée régulièrement. Cette liste mentionne les formations suivies par le professionnel. En cas de transfert de la résidence professionnelle dans un autre département, une nouvelle inscription est obligatoire. La même obligation s'impose aux personnes qui, après deux ans d'interruption, veulent à nouveau faire usage du titre de psychothérapeute.

L'article 91 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires permet d'étoffer cette base législative. Cette nouvelle législation vise à protéger les patients et à leur apporter une information sur les compétences et le sérieux de ceux à qui ils se confient.

Attention aux faux souvenirs induits

Certains pseudo-thérapeutes utilisent cette technique sur leur patient pour lui faire croire, via des méthodes telle que le *rebirth* ou les thérapies du rêve éveillé, qu'il a été victime d'inceste ou de maltraitements de la part de ses parents dans son enfance. Le but est de pouvoir exercer une véritable emprise mentale sur ce patient, en le convainquant que l'origine de son mal-être provient de ce traumatisme enfoui que seul ce « praticien » est capable de faire remonter à la surface.

Un jugement du tribunal de grande instance de Paris en juin 2015, illustre parfaitement la dangerosité de cette méthode. Benoit Yang-Ting, inventeur de l'« humano-thérapie », dont il vantait les effets rapides, consistant pour le patient, en une seule session intensive de trois semaines, à revivre les éléments traumatisants de son passé pour lui permettre de les surmonter et d'aller mieux. Ces sessions avaient un coût important, qui était justifié par la disponibilité du thérapeute, l'intensité du travail fourni (en dernier lieu 320 euros de l'heure soit environ 42 000 euros pour trois semaines)

La thérapie ne débutait que quand le patient avait réuni les fonds nécessaires, dont le montant était sans rapport avec ses revenus, en s'endettant parfois sur plusieurs années.

Le patient, qui résidait dans un hôtel modeste à proximité du cabinet de Benoit Yang-Ting, ne devait dormir que très peu d'heures chaque nuit, le nombre étant décidé par le thérapeute, devait se nourrir de manière extrêmement frugale et faire part dans le détail dans son compte rendu de ses heures de sommeil et des aliments ingérés, se trouvait allongé sur le dos, nu, les bras et les jambes écartés, sans le droit de bouger pendant 6 à 8 heures et devait adopter un rythme respiratoire conduisant à une hyperventilation. À la fin de la séance, il retournait à l'hôtel et établissait un compte rendu reprenant ce qui avait été travaillé le jour même. Cela entraînait une grande fatigue, une sorte d'état second et un affaiblissement du patient, de nature à anesthésier son esprit critique.

Des sanctions financières étaient appliquées par le pseudo-thérapeute en cas de transgression des consignes (envie d'uriner pendant une session, ouverture de son courrier...) ou en cas de faute d'orthographe dans un compte rendu (50 euros la faute)!

Benoit Yang-Ting et sa complice ont été condamnés à un an de prison avec sursis et 50 000 euros d'amende.

Le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 est venu renforcer l'arsenal législatif et réglementaire en matière de lutte contre les dérives sectaires.

Il prévoit deux conditions pour pouvoir user du titre de psychothérapeute :

- tous les professionnels souhaitant user du titre de psychothérapeute doivent s'inscrire sur une liste départementale tenue par le préfet après instruction de la demande par l'agence régionale de santé (ARS) ;
- cette inscription est subordonnée à la validation d'une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à cinq mois effectué dans les conditions prévues à l'article 4 du décret.

L'accès à cette formation est réservé aux :

- docteurs en médecine ;
- personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue ;
- psychanalystes enregistrés dans les annuaires de leur association.

Le décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 a modifié le précédent sur trois points de procédure essentiels :

- le directeur général de chaque agence régionale de santé est désormais compétent à la fois pour

l'instruction des demandes et l'enregistrement au registre national ;

- les conditions dans lesquelles les psychologues peuvent prétendre au titre de psychothérapeute sont modifiées ; ainsi, il n'est plus fait de distinction entre psychologues cliniciens et psychologues non cliniciens ;

- la période au cours de laquelle certains professionnels sont tenus de se soumettre à une obligation de formation complémentaire est prolongée de deux ans.

Pour savoir si une personne est bien inscrite sur le registre national, l'utilisateur doit se rapprocher du service ADELI (annuaire de listes) de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé dont il dépend.

Beaucoup contournent cette réglementation en utilisant des titres non réglementés comme psythérapeute, psychocoach, coach en thérapie, etc.

Les questions à poser avant de recourir à une pratique de soins non conventionnelle (extrait du site Internet du ministère de la santé)

1) Prescription et suivi du traitement / prise en charge

- Qui peut faire un diagnostic de mon problème de santé?
- Qui va prescrire le traitement?
- Quelles sont les qualifications du professionnel que je vais consulter? Est-il inscrit au registre partagé des professionnels de santé (RPPS)? Si c'est un médecin, est-il inscrit au tableau de l'ordre des médecins? avec quelle qualification?
- Le traitement est-il adapté à mon problème de santé? Existe-il des preuves de son efficacité? Y a-t-il des études scientifiques montrant l'intérêt de ce traitement? Les produits sont-ils autorisés pour traiter le problème de santé?
- Ai-je recours à ce traitement en raison d'un échec d'une médecine conventionnelle? Me demande-t-on d'arrêter mon traitement conventionnel?
- Combien de temps ce traitement va-t-il durer?
- Un suivi est-il prévu?
- Comment et quand pourrai-je juger du résultat?
- Combien de temps vont durer les effets du traitement?

2) Sécurité de la prise en charge

- Existe-t-il un traitement de médecine conventionnelle pour mon problème de santé?
- Ce professionnel peut-il demander un avis à un autre professionnel plus spécialisé ou à une équipe hospitalière quand il se trouve face à un cas complexe ou grave?
- Me demande-t-on d'arrêter mon traitement? Le traitement qu'on me propose ne risque-t-il

pas de retarder l'instauration d'un traitement conventionnel?

- Où puis-je me renseigner sur la pratique qui m'est proposée? (société savante médicale, association d'usagers en santé?)
- Des précautions particulières sont-elles nécessaires avant ou après le traitement qui m'est proposé?
- Le traitement est-il douloureux, si oui des antalgiques sont-ils prévus?
- Si des injections sont prévues, les matériels sont-ils stériles et utilisés seulement pour moi?
- Quels sont tous les risques liés à ce traitement?
- Des effets secondaires sont-ils prévisibles? Ai-je interrogé d'autres personnes ayant subi le même traitement sur d'éventuels accidents?

3) Coût du traitement / de la prise en charge

- Quel sera le coût du traitement (prix des consultations)?
- Est-il remboursé? Pourquoi n'est-il pas remboursé par la Sécurité Sociale?
- Un devis peut-il être fourni?
- Si je change d'avis et décide de ne pas suivre l'intégralité du traitement, devrai-je payer l'intégralité du soin?

4) En cas de problème ou d'insatisfaction

- Quels moyens ai-je à ma disposition si je suis mécontent(e) du résultat?
- S'il y a un effet secondaire non prévu, à qui le déclarer?
- Le professionnel rencontré a-t-il une assurance professionnelle?

Les risques pour les mineurs

Le pôle « Mineurs » a traité 15 % des signalements et des demandes adressés à la Miviludes en 2015. Parmi les sujets abordés, on relève 25 demandes portant sur les écoles hors contrat dont 9 sur les écoles Steiner-Waldorf. La déscolarisation au profit de l'enseignement à domicile est l'autre thème émergent des demandes. Enfin, bien que peu nombreuses, il faut mentionner les inquiétudes exprimées par des parents, des enseignants ou des élus sur des activités périscolaires de nature nouvelle proposées par des personnes dont la formation et les objectifs apparaissent peu clairs.

La Miviludes rappelle que les « convictions éducatives » ou le mode de vie singulier d'un parent ne constituent pas à elles seules une raison suffisante permettant de caractériser un danger grave pour la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation d'un enfant. En revanche, dès lors que certaines convictions génèrent concrètement un danger ou un risque de danger, l'intérêt de l'enfant passe devant les considérations sur la liberté de conscience des parents et les faits doivent être signalés.

- **L'enseignement à domicile
et le boom de l'enseignement privé hors contrat**

Un point d'attention est porté sur la perte de chance éducative pour les enfants élevés dans un milieu sectaire. Il ne s'agit pas de remettre en cause la liberté de choix éducatif des parents mais de rappeler que celle-ci doit toujours être conciliée avec le droit à l'instruction et à l'épanouissement reconnu à l'enfant.

Sur la question de l'augmentation de l'enseignement à domicile et de la multiplication des établissements hors contrat, la Miviludes a travaillé étroitement avec la Mission nationale de prévention des phénomènes sectaires (MPPS). Le renforcement des contrôles qui était souhaité par la Miviludes a fait l'objet d'annonces dont les principales mesures doivent être mises en œuvre à partir de la rentrée 2016.

Si l'instruction des enfants est obligatoire en France et doit être assurée de préférence au sein d'un établissement scolaire, elle peut cependant être réalisée dans la famille après une déclaration en mairie. Cette instruction doit permettre à l'enfant d'acquérir l'ensemble des connaissances et des compétences du socle commun (art. L131-10 du code de l'éducation) mais aussi lui permettre de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de

partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté (art. L. 131-1-1 du code de l'éducation). La démultiplication des offres éducatives alternatives promues sur de nombreux sites et forums sur Internet est un sujet de préoccupation pour la Miviludes et la question a déjà été évoquée dans le rapport 2013-2014 sur la mouvance *New Age* (p. 45-82). L'exploitation des peurs des parents et la dépréciation de l'Éducation nationale concourent à ce développement qui résulte aussi pour une part de l'activisme de mouvements sectaires.

**L'augmentation des contrôles annoncée
par le ministère de l'Éducation nationale
est une bonne chose**

● En effet, la ministre de l'Éducation nationale a
● présenté le 9 juin 2016¹⁴ un état des lieux de la
● scolarisation dans les établissements privés hors
● contrat et de l'instruction à domicile (qui concerne
24 878 enfants en 2014-2015 contre 18 818 en 2010-2011), ainsi que de
nouvelles mesures visant à garantir le droit à l'éducation pour tous les enfants,
dans le respect des valeurs de la République et de la liberté d'enseignement.
La ministre a décidé de renforcer les contrôles notamment en augmentant la
fréquence et, pour l'ouverture d'établissements privés hors contrat, en passant
d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation.

À l'automne 2015, des inspections ciblées en plus des 300 inspections réalisées
annuellement ont été conduites dans une vingtaine d'établissements privés hors
contrat (confessionnels et non confessionnels) qui suscitaient des inquiétudes
ou n'avaient pas été contrôlés depuis plusieurs années. Ces inspections ont
révélé pour huit établissements des lacunes pédagogiques préoccupantes et
des recommandations ont donc été adressées à ces établissements.

La Mission de prévention des phénomènes sectaires (MPPS) élargit son champ
aux enjeux de prévention de la radicalisation et au contrôle des établissements

.....
¹⁴ Voir sur le site du ministère le détail des annonces et la fiche de présentation : – http://cache.media.education.gouv.fr/file/rentree/13/3/fiche_22_-_garantir_le_droit_a_l_education_de_tous_les_enfants_618133.pdf
<http://www.education.gouv.fr/cid103081/garantir-le-droit-a-l-education-pour-tous-les-enfants.html>

hors contrat et fera bénéficier de son expertise les académies dans leurs stratégies d'inspection et de formation des inspecteurs. Un vademecum des inspections des établissements hors contrat permettra d'accroître l'efficacité des contrôles et de renforcer leur transparence.

- **Les atteintes à l'intérêt de l'enfant**

Parmi les convictions qui suscitent des inquiétudes, on peut mentionner 19 demandes sur la théorie des « enfants indigo », une doctrine issue du mouvement Kryeon créé aux États-Unis dans les années 1990. Kryeon est présenté comme « un Dieu collectif, un maître magnétique, un ange nourricier et la parcelle divine de chaque homme ». Ce mouvement a développé le concept des « enfants indigo » en proposant une doctrine éducative à l'intention de certains enfants qui se distingueraient par une « aura » particulière de couleur bleu indigo, les désignant comme des surhommes ou des « petits dieux » possédant des pouvoirs surnaturels.

Ce mouvement a réussi à diffuser et à populariser ce concept ésotérique destiné à la prise en charge d'enfants malades ou tout simplement rencontrant des difficultés d'adaptation. C'est en exploitant ce concept que les « thérapeutes » sont parvenus à intéresser des parents d'enfants dits hyperactifs, d'enfants autistes, dyslexiques ou surdoués et plus généralement d'enfants dits « précoces », en situation paradoxale d'échec scolaire.

Les enfants sont singularisés dès le plus jeune âge, ils sont élevés dans l'idée de leur supériorité et de la mission qu'ils auraient à accomplir. Les parents, sommés de modifier leur comportement à leur égard ainsi que leurs méthodes éducatives, sont dévalorisés et, par un ensemble de pressions psychologiques, sont amenés à se soumettre à des dogmes, des révélations et interprétations occultes présentés comme des faits constatés. La rupture avec les pratiques normales et l'isolement par rapport au monde extérieur est également imposée, en demandant aux parents d'un enfant indigo de trouver un autre enfant indigo avec lequel il pourra se sentir normal et non exclu. Ainsi, l'enfant indigo est-il généralement rendu asocial, écarté du système social normal et désespérément seul.

- **La doctrine des « enfants indigo » peut**
- **présenter une menace d'un point de vue**
- **psychologique mais également social**
- **pour l'avenir de ces enfants**

Une mobilisation pour la prévention de la radicalisation

La place de la Miviludes dans le dispositif de prévention

L'émergence du phénomène de la radicalisation jihadiste, en lien avec des départs de plus en plus nombreux sur les zones de combat irako-syrien, a conduit le gouvernement à présenter le 23 avril 2014 un « plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes », complété par un dispositif de prévention et d'accompagnement des familles.

La Miviludes participe à ce dispositif en coordination étroite avec le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR). Elle a pris une part active dans la formation des agents publics, dans la définition d'indicateurs de basculement et la mise au point de fiches pratiques, aux comités de suivi dont celui de l'équipe mobile d'intervention.

Le problème de la « radicalisation » a attiré l'attention de la Miviludes dès 2013. En effet, la Mission avait été saisie de nombreuses situations témoignant d'une radicalisation de certains adolescents. À l'inverse de ce qui est mis en exergue dans les médias, la radicalisation dont il est le plus souvent question se caractérise par sa « non-violence » apparente.

Elle se caractérise par sa soudaineté et se manifeste par un repli sur soi et donc de ruptures multiples (avec la famille, les amis, l'école ou le lieu de formation) au profit d'un nouveau groupe, souvent sous la forme de relations virtuelles.

Dans l'ensemble de ces situations, c'est la perte de chance éducative qui constitue l'élément le plus préoccupant et la source de danger pour la ou le

mineur-e; le délaissement de l'école ou de la formation en particulier sera en effet lourd de conséquence sur son parcours et obèrera ses chances de retour à une vie normale.

C'est dans ces situations que la famille a besoin d'aide et de soutien. Le désarroi et l'impression d'avoir « manqué » dans la tâche éducative se conjuguent à l'angoisse quand le jeune se met en danger ou pire si celui-ci est en partance ou bien déjà parti sur un champ de bataille.

Ces situations inédites se sont au départ heurtées au manque d'information de l'administration. La première étape consistait à informer et former les agents publics.

Une part active dans la formation pour expliquer le processus de radicalisation

Dès la mise en place du numéro vert (0800 005 696)

début mai 2014, la Miviludes a été mobilisée par le ministère de l'Intérieur pour former les écoutants puis les fonctionnaires qui, dans chaque préfecture, sont chargés de suivre les familles (cellule de suivi).

En 2015, la Miviludes a participé à plus de 25 formations organisées par le SG-CIPD et 35 formations organisées par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) qui a prévu de former ses 9 000 agents. Pour faire face à cette importante demande, la Miviludes a organisé des journées de formation de formateurs PJJ (40 formateurs formés). En outre, 15 formations ont été délivrées à la demande de divers organismes, notamment l'ENM et l'Éducation nationale. Au total, près de 80 formations auront été délivrées

Ce sont près de 20 000 personnes qui ont été formées de mi-2014 au 1^{er} trimestre 2016.

en 2015, touchant plus de 9 000 professionnels.

Cette intense activité de formation s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2016 avec 55 formations délivrées à Paris et en régions.

Aujourd'hui, on assiste à une forte demande de sensibilisation de la part des élus locaux. L'Assemblée des maires de France et le ministère de l'Intérieur ont signé une convention dans ce sens et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organisme qui forme les agents territoriaux travaillent sur un vaste plan de formation.

En quelques points

- Coopération avec le SG-CIPD et les autres intervenants en matière de prévention de la radicalisation et ce, depuis le départ (avril 2014) ;
- Intervention de la Miviludes lors des formations SG-CIPD nationales et des sensibilisations réalisées au niveau des préfectures ;
- Travail de réflexion et d'analyse sur l'emprise mentale en matière de radicalisation et sur l'accompagnement non répressif aux familles ;
- Recherche et coordination pour un maillage de professionnels de santé efficaces sur l'ensemble du territoire pour travailler auprès des préfectures ;
- La Miviludes apporte son expertise à la réflexion et à la mise en place des futurs centres de déradicalisation (notamment au niveau du programme pédagogique).

La radicalisation peut-elle être considérée comme une dérive sectaire ?

On s'accorde aujourd'hui pour désigner par « radicalisation » le processus par lequel un individu présente un changement de sentiments, de comportements et de croyances qui le conduit à considérer la violence comme moyen d'action légitime et souhaitable. En ce sens, la radicalisation excède la question du terrorisme islamiste et concerne tout type d'idéologie : en poussant à l'extrême la logique d'un système de pensée, l'individu entretient avec ses croyances un rapport inconditionnel qui justifie l'action violente.

Dans ce processus, le sentiment d'appartenance à un groupe joue un rôle majeur : il se constitue par opposition au reste de la société et se présente comme seul détenteur d'une vérité absolue. Cette posture exclusiviste valorise l'entre-soi, conditionne un ensemble de ruptures et exige de ses membres la défense du groupe, jusqu'au sacrifice. En ce sens, la radicalisation repose sur un phénomène de type sectaire tel que la sociologie le caractérise : le caractère minoritaire et élitiste du groupe sectaire, le rôle joué par un leader charismatique dans la constitution du groupe, la définition de celui-ci par le sentiment d'élection, son opposition avec d'autres groupes voire au reste du monde, ses exigences particulières, son refus du compromis, etc.

- **Relever ce que la radicalisation et le phénomène sectaire ont en commun, à savoir l'adhésion inconditionnelle à un corpus de croyances du fait de l'appartenance à un groupe, ne conduit pas à réduire l'un à l'autre.**

La notion de dérive sectaire telle que l'État français l'a définie pour mettre en place une politique de prévention et de lutte vise à caractériser et reconnaître les atteintes au droit rendues possibles par un contexte sectaire, à savoir un contexte où l'appartenance à un groupe et le rôle de l'idéologie induisent un risque de sujétion de l'individu. L'enjeu de la reconnaissance de la dérive sectaire n'est pas, dans un État laïque, de distinguer entre secte et religion ou de faire la part entre une religion et ses « déviances » et encore moins d'établir des normes de bonne pratique religieuse, mais de protéger les individus contre l'emprise mentale. Celle-ci se caractérise comme un état spécifique de dépendance où une perte de libre arbitre peut être mise en évidence.

En ce sens, toute forme de radicalisation ne peut être assimilée à une dérive sectaire car il en va de la reconnaissance de la responsabilité de l'individu et du caractère volontaire de son engagement.

Ainsi, parmi l'ensemble des cas rencontrés par la Miviludes depuis 2013, seule une faible partie, concernant de jeunes mineurs notamment, semble pouvoir relever d'une situation de mise sous sujétion. Cette minorité de cas n'autorise pas une grille de lecture du phénomène d'ensemble. Il importe de statuer sur chaque cas séparément : s'interroger en particulier sur l'existence de pressions psychologiques et physiques, sur le fonctionnement spécifique du groupe ou microgroupe auquel appartenait l'individu – déterminer notam-

La mise en évidence de l'endoctrinement et d'un travail de propagande ne suffit pas pour conclure à une mise sous emprise.

- ment si celui-ci reposait dans son fonctionnement
- sur un système d'allégeance inconditionnelle – et
- estimer la connaissance qu'avait l'individu de la
- fin visée par le groupe dans lequel il s'engageait.

• Comment comprendre le phénomène de radicalisation ?

La Miviludes intervient sur le sujet de la radicalisation jihadiste selon son domaine de compétence : son expertise porte sur les phénomènes où s'observe une adhésion inconditionnelle à un corpus de croyances, le caractère « extrême » de celles-ci, leur rôle pivot dans la constitution du groupe, dans la motivation de l'individu et la légitimation de son action.

Aussi la contribution de la Miviludes porte sur cet aspect processuel de la radicalisation, non le « pourquoi » mais le « comment », à savoir les mécanismes à l'œuvre dans son développement.

Dans cette perspective, la radicalisation jihadiste pose les mêmes questions que le processus d'adhésion à des groupes sectaires : il s'agit de mettre en lumière les mécanismes par lesquels des individus qui ne manifestent pas de déséquilibres psychologiques majeurs peuvent adhérer de manière inconditionnelle à une idéologie radicale, et comment cette adhésion peut motiver suffisamment leur engagement.

Le processus de radicalisation touche une proportion peu nombreuse mais significative de la population et présente une forte diversité dans les profils concernés comme dans les formes et les degrés d'implication qu'il peut prendre, aussi les modèles explicatifs retenus s'appuient sur les études de parcours de vie : elles repèrent comment « pas à pas », selon ses dispositions personnelles mais aussi selon les rencontres et le contexte dans lequel il se trouve, un individu en vient à transformer progressivement son paysage mental, ses comportements, ses motivations.

De ces trajectoires de vie toujours singulières se dégage un ensemble d'enseignements, à commencer par la remise en cause des explications de type monocausale au profit d'une approche multifactorielle qui tient compte de différents niveaux d'analyse, à savoir ce qui se joue à la fois au sein de l'individu, du groupe dans son organisation et de la société dans son inscription géopolitique. La radicalisation d'un individu ne peut être appréhendée qu'au croisement d'une problématique de vie singulière avec un contexte social et historique déterminé, en l'espèce : la situation sociologique des pays occidentaux, les conditions historiques de la montée de l'islamisme violent et l'« offre » que constitue la propagande jihadiste depuis une trentaine d'années.

- **Les invariants du processus de radicalisation**

Le processus de radicalisation peut être caractérisé par un certain nombre d'invariants. Celui-ci s'amorce par une rencontre dans des lieux de socialisation tels que les associations, les clubs de sport, les prisons, les cours du

soir, etc. Rares sont les cas rapportés où le processus a été initié via Internet uniquement, mais il conforte ces premiers pas. La plupart des études relèvent l'importance des relations interindividuelles dans l'exposition d'une personne à la contre-culture jihadiste. Qu'il s'agisse de personnes de l'entourage familial, de recruteurs étrangers ou d'une rencontre en milieu carcéral, ceux-ci servent de médiateur avec le jihadisme à mesure de leur charisme et de leur influence personnelle : ils orientent vers d'autres réseaux de socialisation, vers des sites Internet, endoctrinent voire exercent leur ascendant sur la discipline de vie des individus qu'ils cherchent à recruter.

Cette rencontre suscite un intérêt grandissant chez l'individu mis en contact avec la contre-culture jihadiste dont la séduction propre s'explique par un certain nombre de raisons : elle présente un corpus intellectuel et politique, elle permet de catalyser divers ressentiments et entre souvent en résonance avec un malaise identitaire, elle s'offre comme une discipline exigeante et sans concession, comme une communauté de substitution, elle propose un sens ou de la valeur à l'existence, etc.

Le passage du simple attrait à l'adhésion progressive et l'engagement pour la cause s'effectue rapidement ou plus lentement et, si l'on peut reconstituer *a posteriori* l'enchaînement d'étapes, celui-ci n'est en rien déterminé.

Parmi les invariants, on peut mettre en évidence certains mécanismes cognitifs : une personne se radicalise lorsqu'elle s'enferme dans un raisonnement qui se déconnecte progressivement du sens commun en refusant de voir les démentis du réel et en n'acceptant comme seule information crédible que celle qui va dans son sens. À ce titre le rôle des recruteurs et/ou du groupe qui se constitue est essentiel car ce sont eux qui présentent progressivement et de manière cohérente des éléments de doctrine et qui favorisent l'isolement intellectuel. Le repli du groupe sur lui-même et la rupture avec la société poussent à la fanatisation des esprits : qu'il s'agisse d'un groupe effectif ou d'une communauté en réseau, le groupe permet à chacun de se conforter dans ses convictions et de dépasser ses doutes en offrant des réponses collectives aux hésitations de chacun. Interagissant en vase clos, les individus ressassent les mêmes arguments et les mêmes indignations sans

jamais rencontrer d'objection : cette dynamique pousse au durcissement des positions et induit une surenchère idéologique et comportementale.

L'idéologie jihadiste favorise un tel repli car elle propose une lecture du monde qui enferme les croyants dans une méfiance généralisée et dont la seule échappatoire est de s'en remettre aveuglément au groupe et à la cause qu'il promeut. En effet, le discours est simpliste en ce qu'il propose des explications monocausales et joue sur des oppositions binaires (bien / mal ; pur / impur ; eux / nous), et il est totalisant parce qu'il se présente comme une théorie globale, porteuse d'une vérité unique qui serait la clef de compréhension de tout et une norme d'action pour chaque instant de la vie. À ce titre, la propagande conspirationniste, complotiste et victimaire qui se diffuse via Internet joue un rôle fondamental dans l'élaboration doctrinale de la contre-culture jihadiste et dans son impact.

L'adhésion à une idéologie extrême n'est pas seule déterminante et ne peut suffire à expliquer le passage vers la violence, des mécanismes émotionnels et les valeurs morales doivent entrer en convergence pour construire des motivations suffisantes.

Ainsi on note l'impact émotionnel de la socialisation par le groupe. Celui-ci ne sert pas seulement de filtre cognitif : le sentiment d'appartenance à un groupe supérieur, seul détenteur de la vérité, contribue à la dynamique de l'engagement violent en proposant une forme d'« autorisation sociale » à l'expression d'idées ou de sentiments extrêmes et en soudant le groupe autour d'une cause et d'émotions communes.

D'autres facteurs ont été relevés comme le rôle des émotions lorsqu'elles entrent en résonance avec le cadre cognitif dont dispose un individu et donnent le sentiment de faire l'expérience « dans sa chair » des croyances entretenues par le groupe. Ainsi pour les délinquants convertis ou re-convertis, la conversion a pu être vécue avec une grande intensité émotionnelle où la chaleur de l'accueil de la nouvelle communauté se mêle au sentiment de renaître à soi-même.

Une attention particulière doit être accordée aux émotions et sentiments moraux dans le processus de radicalisation, car la mobilisation de l'individu

au nom de valeurs morales peut être un ressort psychologique suffisant, en particulier lorsqu'un choc moral ou une expérience personnelle traumatisante vient affecter les dispositions morales de l'individu et conforter ses convictions. La motivation est renforcée lorsque les dispositions morales des acteurs trouvent un écho à la fois dans l'expérience vécue et dans le corpus idéologique. L'idéologie propose des clefs de compréhension de ce qui est vécu, qu'il s'agisse de situations d'injustices, de marginalisation et de discrimination effectives ou perçues comme telles par identification, et elle propose des modèles d'action comme autant de réponses au désir d'engagement.

Quelques références bibliographiques

- BENSLAMA F, *Un furieux désir de sacrifice*, Seuil, 2016.
- BIRNBAUM J, *Un silence religieux, la gauche face au djihadisme*, Seuil, 2016.
- BOUZARD D., *Désamorcer l'islam radical. Ces dérives sectaires qui défigurent l'islam*, Éd. de l'atelier, 2014.
- BRONNER G., *La Pensée extrême. Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*, PUF, 2015 ; et *La démocratie des crédules*, PUF, 2013.
- CONESA P., « Quelle politique de contre-radicalisation en France ? », rapport 2014 http://www.lopinion.fr/sites/nb.com/files/2014/12/rapport_favt_decembre_2014-12-14_def.pdf
- CRETTEZ X., « High risk activism : essai sur le processus de radicalisation violente », www.cairn.info
- DUCOL B., *Devenir jihadiste à l'ère numérique, Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du Web*, thèse – <http://theses.ulaval.ca/archimede/meta/31398>
- ERELLE A., *Dans la peau d'une djihadiste*, Robert Laffont, 2015.
- HERVIEU-LEGER D., *La religion en miettes ou la question des sectes*, Calmann-Lévy, 2001.
- KEPEL G., *Terreur dans l'Hexagone, Genèse du djihad français*, Gallimard, 2015.
- KHOSROKHAVAR F., *Quand Al-Qaïda parle*, Grasset, 2006 ; et *Radicalisation*, Éd. Maison des sciences de l'Homme, 2014.
- MULLER C., *Enquête sur l'État islamique*, Éd. du moment, 2015.
- ROY O., *La Sainte ignorance, Le temps de la religion sans culture*, Seuil, 2008.
- SAUVAYRE R., *Croire en l'incroyable, anciens et nouveaux adeptes*, PUF, 2012.
- TREVIDIC M., *Terroristes, les 7 piliers de la déraison*, J.-C. Lattès, 2013.

Soutien aux associations d'aide aux familles touchées par la radicalisation

La Miviludes travaille de longue date avec les associations et en particulier deux réseaux structurés, l'UNADFI et le CCMM-Roger Ikor qui sont spécialisés dans la prise en charge et le soutien aux familles des victimes d'emprise mentale. Avec l'émergence du phénomène de la radicalisation, les associations partenaires de la Miviludes se sont interrogées sur leur implication ou non dans ce champ d'intervention. Elles se trouvent de fait engagées pour la plupart, car elles ont été appelées par des familles.

La Miviludes s'efforce d'aider les bénévoles de ces associations à se former et de favoriser leur identification comme ressources locales pour la prise en charge des familles touchées par la radicalisation d'un jeune et plongées dans une grande détresse.

D'autres acteurs associatifs se sont engagés dans ce travail d'accompagnement et des associations se sont créées à l'initiative de personnes touchées elles-mêmes par la radicalisation de leur enfant. Le secrétariat d'État chargé de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie s'est résolument engagé fin 2015 dans le soutien de ces initiatives.

Par un questionnaire adressé aux associations fin 2015, la Miviludes a souhaité mieux identifier leur besoin afin de coordonner une amélioration du maillage territorial. Elle a organisé une réunion des associations le 15 janvier 2016 pour évoquer les difficultés sur le terrain.

Ce que disent les associations (janvier 2016)

Les associations qui prennent en charge des familles ont reçu des appels dès 2012. Les demandes ont augmenté en 2015. Leur volume est de l'ordre de 8 cas suivis en moyenne avec cependant 3 associations qui ont suivi plus de 20 familles.

Les associations sont contactées par des familles ; 70 % des cas mentionnés concernent des jeunes filles (parfois très jeunes 14-15 ans).

Les associations suivent des familles de jeunes « en voie de radicalisation », qui semblent loin d'un départ imminent vers la zone de conflit syro-irakien.

Un quart seulement des associations consultées ont signé une convention avec des préfectures et deux seulement sont associées aux travaux de la cellule préfectorale de suivi.

L'essentiel de leur financement provient des collectivités territoriales.

Globalement les associations regrettent le manque de confiance des pouvoirs publics (particulièrement des préfectures et de l'Éducation nationale) qui ne donnent pas d'information sur les formations dispensées ou les initiatives prises, et ne les associent pas aux instances de dialogue.

Quasiment toutes les associations mentionnent leurs bonnes relations avec les services de sécurité (Renseignements territoriaux notamment).

Toutes expriment :

- Le besoin de clarifier les distinctions entre emprise mentale et radicalisation / dérives sectaires et dérives religieuses pour échanger sur des bases communes.
- Le manque de visibilité dans la coordination par les pouvoirs publics locaux entre prévention et répression.
- Le regret qu'une relation de confiance ne soit pas établie avec les services publics.
- Un besoin d'actualisation de la formation avec un développement sur les modes de prise en charge.
- Un besoin d'aide matérielle des pouvoirs publics mais aussi des organismes comme l'UDAF pour la mise à disposition de locaux neutres. par exemple.
- Un besoin d'échanges et de retours d'expérience.
- Un besoin d'identifier des psychologues, des psychiatres, des structures qui ont une expertise dans le domaine (listes locales).

Sur les difficultés rencontrées :

- Toutes soulignent les difficultés de financement. Plusieurs mentionnent ne pas avoir eu accès aux fonds FIPD malgré un dépôt de dossier ou faute d'avoir pu obtenir un rendez-vous en préfecture. Elles oeuvrent donc sur le mode du bénévolat, avec ses limites.
- Elles mentionnent pour la plupart l'absence de retour des pouvoirs publics sur les cas signalés (N° vert, préfecture, services de Police, procureur).
- Elles ne signalent pas de difficulté ou d'incident dans les prises en charge, mais exposent la lourdeur de l'engagement que cela représente.

Pour un renforcement de la coopération des organismes publics

Les travaux des instances collégiales de la Miviludes

Le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires prévoit que son président « préside un Comité exécutif de pilotage opérationnel composé de représentants des départements ministériels concernés ». Un Conseil d'orientation a également été institué qui « contribue, par ses travaux, à nourrir la réflexion des pouvoirs publics sur les dérives sectaires, à dégager des orientations et des perspectives d'action pour la Mission et à favoriser l'évaluation de cette action ».

Les instances collégiales de la Miviludes ont été réunies trois fois en 2015 et deux fois au 1^{er} semestre 2016. Ces réunions ont permis d'aborder l'ensemble des activités de la Miviludes, et les administrations partenaires ont pu exposer leurs orientations en matière de dérive sectaire. Le format des réunions ne permet pas d'aborder dans le détail des dossiers sensibles, mais les échanges sont riches et donnent les grandes orientations. À cet égard, les réunions plénières, réunissant les deux instances, sont particulièrement appréciées.

En 2015, trois nouveaux services ont été invités à participer au Comité exécutif de pilotage opérationnel : le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPRDR) dont l'entrée est justifiée par la coopération de la Miviludes au dispositif gouvernemental de prévention et de lutte contre la radicalisation ; l'École des hautes études en santé publique ; et l'ARS Ile-de-France. De même le projet de renouvellement du

Conseil d'orientation a abouti à la désignation d'un représentant du Défenseur des droits ; à l'entrée d'un universitaire (sociologue), d'un représentant de l'association des régions de France et de l'association des départements de France ; au renouvellement des élus députés et sénateurs. La désignation d'un représentant de l'Association des maires de France a été retardée du fait du changement de présidence.

L'organisation de groupes de travail permet d'approfondir les travaux, en s'adjoignant en fonction des sujets des compétences complémentaires, ce qui a été proposé en 2015 et qui s'est mis en place progressivement depuis le début de l'année 2016.

Le projet proposé en 2015 aux instances de la Miviludes de constituer un groupe de travail sur la prise en charge des victimes de dérives sectaires a été orienté, compte tenu de l'actualité de la radicalisation, vers la constitution d'un groupe d'experts sur la prise en charge de personnes radicalisées et leurs familles. Les travaux dans ce domaine peuvent éclairer le sujet de l'emprise mentale qui est présente dans certains cas de radicalisation. La compréhension des mécanismes d'adhésion inconditionnelle à des croyances extrêmes et d'engagement total qui sont communs aux dérives sectaires et à la radicalisation peuvent permettre d'avancer la réflexion sur les différents modes de prise en charge.

Les conventions et partenariats

La coopération élargie vers des partenaires institutionnels et professionnels, pour développer des actions de sensibilisation diversifiées et personnalisées, et partager des informations et des connaissances, vise une prévention renforcée.

On observe une inquiétante montée en puissance des dérives sectaires dans le domaine de la santé, marqué par un doublement des signalements reçus à la Miviludes en trois ans. S'il est admis que les dérives thérapeutiques ne sont pas forcément sectaires, force est de constater qu'une majorité d'entre elles permettent d'asseoir une véritable emprise sur des personnes fragilisées par la maladie ou par les aléas de la vie. Une offre parallèle de soins

vient concurrencer le système de santé et attire bon nombre de patients en affections de longue durée.

Conjointement, un marché de l'emploi adynamique marqué par une crise économique durable constitue un terreau favorable pour un essor de formations prometteuses de revenus rapides et appréciables pour un investissement en temps limité et orienté vers le secteur du bien-être et du développement personnel.

- **Renforcer la coopération avec les organisations des professions de santé pour des soins de qualité**

Outre le nombre croissant de « marchands de bonheur » auto-proclamés, un phénomène inquiétant auquel nous assistons est le glissement opéré par des professionnels de la santé entre l'introduction de nouvelles thérapies et la revendication d'une autre médecine. La Miviludes reçoit régulièrement des signalements mettant en cause des médecins, des infirmiers, des kinésithérapeutes. Il fallait donc une action coordonnée entre la Mission et les ordres des professionnels de santé : **trois conventions ont été signées avec l'Ordre des médecins, avec l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et avec l'Ordre des infirmiers**. Les objectifs poursuivis prioritairement sont :

- l'échange d'informations portant sur les signalements de situations à risque;
- et l'appel à la vigilance quant à l'utilisation de méthodes insuffisamment éprouvées pouvant exposer à un risque de dérives sectaires.

La collaboration avec l'Ordre national des pharmaciens se poursuit sous forme de signalements de sites de personnes pouvant être suspectées d'exercice illégal de la pharmacie par la vente de produits à visée thérapeutique. En outre, les étudiants de la « filière officine » de la Faculté de pharmacie de Chatenay-Malabry, futurs acteurs de santé publique de première ligne sont sensibilisés sur les risques de dérives sectaires en matière de santé.

Parallèlement à ce travail de partenariat et dans le prolongement de la convention signée avec l'ARS d'Ile-de-France, le pôle « santé » est intervenu devant tous les directeurs d'institutions de formations en soins infirmiers de la région pour les sensibiliser aux risques de dérives sectaires en santé.

- **Renforcer le partenariat avec les institutions et organisations sanitaires**

Le Président de la Miviludes est intervenu devant les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS), qui en tant qu'animateurs des politiques régionales de santé et garants d'une offre de soins accessible et de qualité dans les trois secteurs sanitaire, médico-social et social pour les populations les plus vulnérables, ont un rôle majeur dans la préservation de ce dispositif afin de rétablir la crédibilité de l'offre de soins conventionnels (via la gestion du répertoire ADELI des professionnels). Pour ce faire, il leur a été également rappelé l'intérêt de désigner un référent « dérives sectaires » en regard de la circulaire N° DGCS/2A/2010/254 du 23 juillet 2010 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées et au développement de la bientraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

De plus, la Miviludes participe régulièrement aux travaux du groupe d'appui technique (GAT) de la Direction générale de la santé (qui a récemment évalué l'hypnose) et de la Commission nationale d'agrément (CNA) qui délivre un avis sur les associations souhaitant être agréées au titre de représentants des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique.

La Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF) est un partenaire important qui couvre 2 500 services de santé, 15 000 professionnels de santé, des centres de santé, des cliniques mutualistes, des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

La Miviludes mène avec la FNMF, depuis la signature de la convention fin 2013, des actions communes de prévention sur les dérives sectaires potentielles dans le domaine de la santé, notamment lors du choix d'un thérapeute dans le cadre d'une thérapie complémentaire. Ainsi, outre l'animation d'un « chat », la Mission a collaboré à l'élaboration de supports de prévention et a participé à des conférences « santé » régionales afin de poursuivre la diffusion des messages de prévention. Ces conférences regroupent des responsables régionaux des mutuelles et sont animées et reprises par la presse locale.

- **Agir également auprès des acteurs du secteur médico-social**

Ces acteurs sont tout particulièrement en contact avec les populations vulnérables : enfants, personnes âgées, handicapées, en situation de précarité.

En 2016, le pôle santé animera une session de sensibilisation à l'Institut supérieur de rééducation psychomotrice où 300 étudiants seront présents.

Une autre initiative originale a vu le jour en 2015. Elle a été proposée par des étudiants en 2^e année de l'IUT carrières sociales du Havre, et portait sur les dérives sectaires. L'enjeu était d'intervenir auprès de la promotion entière (110 personnes) et auprès des professeurs de carrières sociales afin de sensibiliser et prévenir des risques de dérives sectaires dans le cadre de leur vie professionnelle et personnelle.

Un autre secteur va faire l'objet de collaborations futures : celui de la protection des personnes âgées. La Miviludes a intégré un groupe de travail sur la maltraitance financière avec pour partenaire institutionnel la Direction générale de la cohésion sociale.

Par ailleurs, dans la continuité du partenariat initié avec l'EHESP en 2012, un mémoire intitulé « vieillir à l'abri des dérives sectaires¹⁵ – recommandations pratiques pour assurer la protection des personnes âgées vivant en établissements sanitaires et médico-sociaux » a été élaboré dans le cadre du module interprofessionnel de santé publique que l'EHESP organise chaque année à l'attention des futurs cadres de santé publique.

Ce mémoire a donné lieu à la production d'un guide pratique de repérage et de prévention des dérives sectaires à destination des responsables d'établissements sanitaires et médico-sociaux accueillant des personnes âgées. Le guide synthétise ces recommandations et donne une grille de lecture d'aide au repérage des dérives sectaires possibles et des clés de conduite à tenir en cas de dérive avérée. Ces recommandations s'inscrivent dans le respect de l'équilibre fragile et délicat entre protection des personnes vulnérables et

.....

15 Il est accessible en ligne à l'adresse : <http://documentation.ehesp.fr/memoires/2015/mip/groupe%2021.pdf>.

respect de leur vie privée et de leur liberté. Il est disponible et accessible sur le site Internet de la Miviludes : <http://www.derives-sectes.gouv.fr/>.

- **Poursuivre la sensibilisation de tous les acteurs en œuvrant pour un tronc commun de connaissances partagées**

Une action de sensibilisation a été menée auprès des membres de la commission pédagogique paritaire de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH).

La Miviludes participe aux travaux du Comité d'éthique d'Unifaf, organisme paritaire collecteur agréé par l'État (OPCA) pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle continue des entreprises de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif.

Enfin, 2016 a vu l'ouverture d'une formation spécifique sur le processus d'emprise et de manipulation mentale avec l'EHESP sur son site de Paris. Elle est dirigée vers les acteurs appelés à intervenir auprès des victimes de dérives sectaires (les ARS sont particulièrement présentes). Elle a pour but de faire partager les outils d'aide au repérage des facteurs de vulnérabilité à l'emprise mentale ou à l'influence abusive ; de mettre les acteurs concernés en capacité d'identifier, dans l'exercice professionnel quotidien, les victimes de dérives sectaires et les traumatismes qu'elles ont subis et enfin de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement.

Cette formation s'est déclinée en trois modules de deux jours chacun au cours du 1^{er} semestre 2016. Le détail du programme ainsi que la fiche d'inscription sont accessibles sur le site de l'EHESP à l'adresse suivante : <http://formation-continue.ehesp.fr/formation/comment-faire-face-aux-derives-sectaires/>.

Un problème particulier : défiance vaccinale et dérives sectaires

La vaccination n'est pas un long fleuve tranquille ! Dès la première campagne de vaccination de masse (variole) au XVII^e siècle, des ligues antivaccinales ont fait leur apparition en Europe comme dans les Amériques en révélant les premiers signes de méfiance face à ces nouvelles connaissances empiriques puis démontrées scientifiquement.

Plus contemporaines ont été les conséquences des controverses sur le vaccin contre l'hépatite B et surtout la grippe A/H1N1 en France. D'après les enquêtes « Baromètre-santé » de l'INPES, la proportion de personnes défavorables à la vaccination a quadruplé entre 2005 (moins de 10 %) et 2010 pour revenir à une proportion moindre mais non négligeable (20 %) en 2014.

Comment expliquer ce phénomène malgré les preuves éclatantes de l'efficacité de la vaccination constatée au travers de l'effondrement de la mortalité liée aux maladies infectieuses sous les effets combinés de l'hygiène et de la nutrition ?

L'adhésion à la vaccination a été facilitée par l'effondrement des épidémies mais la mémoire collective s'estompe au fil des années et de l'amélioration des indicateurs sanitaires

L'organisation mondiale de la santé s'est attachée à cette question depuis peu en confiant cette interrogation à un groupe d'experts. Le concept d'hésitation vaccinale est né et fait référence aux retards dans le recours à la vaccination ou aux refus des vaccins en dépit de la disponibilité des recours aux soins possibles.

Des déterminants culturels, psychologiques et sociologiques ont été identifiés avec les facteurs d'influence que sont les media, les professionnels de santé, et les politiques de santé publique.

L'argumentaire des mouvements antivaccinaux reste constant : registre de la sécurité avec les dangers de la vaccination et la mise en cause de son efficacité ; registre de la vénalité avec les enjeux présentés comme essentiellement économiques ; registre des croyances avec l'idée que les vaccins seraient contre l'ordre naturel (et du ressort du « divin ») ; et quelquefois défense des libertés individuelles contre l'obligation vaccinale.

Ainsi les risques perçus (effets secondaires, coûts) semblent pour les opposants ou les sceptiques plus importants que les bénéfices liés à l'efficacité et à l'utilité perçues.

Les controverses autour des vaccins et des campagnes de vaccination s'expliquent également par la crise de confiance envers les pouvoirs publics en général et les autorités sanitaires en particulier ainsi que par la surabondance d'une information non régulée dans les médias. Enfin, le soutien apporté à l'idéologie anti-vaccinale par quelques médecins (hors de leur champ de compétences) a servi de caution scientifique.

Aussi est-il indispensable d'agir sur les principaux leviers retrouvés dans la littérature que sont les conseils des professionnels de santé et la protection individuelle.

La Miviludes a été auditionnée par la députée Sandrine Hurel chargée en mars 2015 d'une mission par le gouvernement sur la politique vaccinale du pays.

Comme le rappelle la ministre des Affaires sociales et de la Santé dans son communiqué de presse relatif à la publication du plan d'action pour la rénovation de la politique vaccinale : « Se vacciner, c'est se protéger, mais c'est aussi protéger les autres et en particulier les plus fragiles. »

Groupes de travail restreints à dimension opérationnelle (GTRDO)

Le bilan annuel des relations de la Miviludes avec les préfetures rend compte de leur capacité à réunir à l'échelon départemental, conformément aux termes des circulaires prises par le ministre de l'Intérieur ces dernières années, l'ensemble des administrations et services susceptibles d'avoir à connaître de situations de dérives sectaires. Ces réunions sont pour la Miviludes l'occasion d'encourager les services de renseignement à observer et analyser les évolutions et les mutations du phénomène à l'échelle du département.

Le 23 janvier 2008, une circulaire du ministère de l'Intérieur fixait les orientations propres à ce ministère en matière de lutte contre les dérives sectaires et précisait que la réalisation de ces orientations constituait une priorité, avec trois directions d'action :

- des réunions régulières des groupes de travail restreints à dimension opérationnelle (GTRDO) doivent être tenues afin de permettre la centralisation, le recoupement et l'échange concernant les éventuelles dérives sectaires susceptibles de faire l'objet de procédures judiciaires;
- ces réunions doivent réunir les seuls services de l'État concernés par cette matière afin d'en conserver le caractère opérationnel;
- les échanges nécessaires avec les associations de défense des victimes doivent s'opérer le cas échéant dans le cadre des CDPD en appelant des points d'ordre du jour particuliers.

• Le bilan pour 2015

La diversification du phénomène sectaire, ses mutations rapides et sa capacité d'adaptation au développement de la politique publique de vigilance et de lutte suscitent de la part des acteurs publics à l'échelon déconcentré de nombreuses demandes d'aide et de conseils.

En 2015, la Mission interministérielle a été invitée à participer à 27 réunions de groupes de travail restreints à dimension opérationnelle (GTRDO) organisées dans différentes préfetures.

Ce bilan n'est pas pleinement satisfaisant eu égard aux objectifs envisagés depuis plusieurs années dans le cadre d'une meilleure coordination administrative et judiciaire en matière de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Cependant, il faut tenir compte du contexte particulier de l'année 2015 lié à la mobilisation des services pour la prévention et la lutte contre la radicalisation violente.

La Miviludes s'est toujours donnée pour objectif, et sous l'impulsion consensuelle de tous ses présidents de répondre à toutes les sollicitations exprimées par les services de l'État dans le cadre des GTRDO.

Toutes les invitations au GTRDO en 2015 ont donc donné lieu à un déplacement du conseiller de la Miviludes chargé de suivre le département concerné, même dans le cas d'une invitation très tardive. Les participants ont pu ainsi échanger avec lui des informations particulièrement ciblées sur les réalités du département, à leur mutuelle satisfaction.

• Les participants

La Justice, généralement représentée par le Procureur de la République, est très présente lors de ces réunions, ainsi que les services de Police et de Gendarmerie qui détaillent toujours l'activité sectaire de leur département.

Tous les services de l'État pouvant être touchés par la problématique sont invités à ces réunions, ainsi que les représentants des associations comme l'ADFI, le CCMM pour ne citer que les plus représentatives : ces associations présentent en général un bilan de leurs activités, ce qui complète le panorama présenté par les services de l'État et qui permet un échange d'informations ou de données, qui aide à renforcer la prévention et la lutte contre les dérives sectaires. Sont parfois également conviés des représentants du conseil départemental, des associations d'élus locaux et les maires des communes impactées par le phénomène.

- La Miviludes devrait obtenir plus
- régulièrement les comptes rendus des
- réunions en préfecture.

La Miviludes a besoin, pour mener à bien ses missions des informations, qu'elle obtient des différents services centraux, mais également et en priorité des conclusions et bilans dressés par les préfectures à la suite des GTRDO. En

effet, ces réunions permettent souvent de révéler l'émergence de nouvelles structures et mouvances au sein des départements.

La coordination en matière de sécurité

Le pôle Sécurité de la Miviludes est le point de contact privilégié pour les acteurs de terrain et les associations de victimes et il assure la rencontre des victimes et des familles de victimes au sein de la Miviludes (avec des conseillers d'autres pôles selon les cas). Il apporte aussi une très large contribution aux actions de formation, en premier lieu auprès des agents de la sécurité nationale, du renseignement et de la police judiciaire, mais aussi auprès des magistrats et dans les formations organisées par le SG-CIPD.

• Les échanges avec la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaire

Le pôle sécurité est en étroite relation avec la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaire (CAIMADES), créée en 2009 au sein de l'Office central de répression des violences aux personnes (OCRVP, Direction centrale de la Police judiciaire). Cette cellule a une activité intense avec un effectif de seulement 6 agents. Elle assure auprès des services un rôle de conseil (conduite des auditions, vigilance sur certains aspects...).

Autre partenaire quasiment quotidien du pôle Sécurité, le Service central du renseignement territorial (SCRT) de la Direction centrale de la sécurité publique.

La Mission assure les formations notamment des référents dérives sectaires des différents services de police et de gendarmerie qui reçoivent des victimes et leur famille et qui auront à mener des enquêtes parfois délicates.

Les services observent que les thérapies déviantes, le coaching aux méthodes douteuses, les salons du bien-être accueillant des techniques ou des participants défavorablement connus sont en hausse. Comme la CAIMADES, le SCRT relève de nombreuses infractions connexes, dont certaines très graves (infractions sexuelles sur mineurs...).

La CAIMADES a traité, au cours de l'année 2015, une vingtaine de dossiers particulièrement lourds. Chacun de ces dossiers a fait l'objet d'investigations longues et complexes (la durée de vie moyenne d'un dossier est de deux à trois ans). Le groupe s'est clairement spécialisé dans le traitement d'affaires impliquant un grand nombre d'acteurs.

Une importante partie des dossiers dont elle a la charge est en rapport avec des « médecines alternatives » souvent associées à des « techniques de psychothérapie ». Le reste concerne plutôt des propositions de « développement personnel » de marchands de bonheur. Peu d'affaires sont actuellement en rapport avec des contextes religieux ou pseudo-religieux.

Le principe des organisations est toujours en rapport avec l'idée d'un *leader* « maître ou gourou », d'une hiérarchisation des adeptes centrés sur la satisfaction

des désirs et des besoins du gourou. Les structures varient (sociétés, communautés de vie...) mais on constate toujours le même principe de fonctionnement, la finalité restant la même dans tous les cas. Les difficultés inhérentes au traitement de ces dossiers demeurent : la mise en évidence de l'emprise mentale en rapport direct avec l'abus de faiblesse, notion psychologique compliquée à démontrer par essence.

En sus des dossiers en cours de traitement, la CAIMADES constate un accroissement des sollicitations de toutes parts, le service étant tributaire de son succès et en conséquence sous-dimensionné au regard de l'importance de la thématique. Le groupe est actuellement dans l'incapacité de répondre à l'ensemble des saisines potentielles des magistrats. Il reçoit, aujourd'hui, plusieurs signalements par semaine.

Enfin, la Miviludes peut aussi compter sur des relations de qualité avec le Service central de recherche criminelle (SCRC/STRJD police judiciaire, Direction générale de la gendarmerie nationale). Au sein du SCRC, le groupe national de vigilance sur les dérives sectaires a une action transverse pour répondre à la polysémie du phénomène. Le groupe, qui réunit des enquêteurs spécialisés (SDAO, OCLES, OCLTI) une à deux fois par an, échange beaucoup avec les différentes composantes de la police judiciaire. La mission de collecte de toutes informations utiles à la répression de la criminalité comprend une activité judiciaire mais aussi, sur un plan plus large, le service produit des analyses stratégiques, outils de développement d'une politique de sécurité publique. Le service a une triple approche scientifique, criminologique et judiciaire. Une activité importante du service porte sur les données de masse qui ne se traitent pas sur l'intuition mais avec une méthode scientifique. Depuis 2014, se développent l'analyse de risque et l'évaluation de la menace (dérives les plus prégnantes et leur évolution), les méthodes géo-décisionnelles

(cartographie intelligente) qui déterminent des points chauds, des zones de propagation, par exemple l'impact d'un salon zen sur le développement d'activités douteuses. Le service travaille sur l'aspect de réseau qui n'apparaît pas de façon évidente. En effet dans les dérives sectaires on observe aujourd'hui de petites cellules, par exemple dans le domaine des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT), tandis que le réseau est en « back office ». Une attention est portée sur une forme d'hybridation des dérives sectaires avec des groupes criminels. 152 enquêtes ont été diligentées par la gendarmerie en 2014 (73 en 2013) et 285 infractions ont été relevées concernant des atteintes aux personnes et 75 concernant des atteintes aux biens. L'augmentation des signalements paraît liée aux formations et à la sensibilisation des services.

Le pôle sécurité suit particulièrement l'évolution des mouvances *New Age* (dont le channeling, procédé de communication avec un être d'une autre dimension), néo-chamanique, et le satanisme.

Mission d'information du public

La documentation au cœur des activités de la Mission

Le centre de ressources documentaires est constitué de dossiers aujourd'hui organisés autour des thématiques traitées par la Miviludes. Les dossiers s'articulent autour des signalements des particuliers, des administrations ou d'autres institutions qui sollicitent la Miviludes, et des documents ou témoignages transmis ou collectés auprès de sources variées. Une source importante demeure la production des mouvements eux-mêmes qui apporte une mine d'indices.

Ce fonds constitue une ressource essentielle dans laquelle les conseillers puisent pour répondre aux interrogations ou pour éclairer un signalement.

Depuis plusieurs années, un important traitement archivistique et de mise en ordre des dossiers a été effectué, tout en veillant à leur mise à jour en fonction des informations reçues. Il est en constante évolution et alimenté quotidiennement, ce qui représente un travail conséquent pour la documentaliste de la Mission et son adjoint.

- Le service de documentation poursuit
- ses activités de gestion des « archives
- courantes » de la Miviludes : classement
- des courriers reçus, gestion de dossiers
- documentaires et classement des
- articles de presse, achat d'ouvrages se
- référant aux thématiques de la Mission
- interministérielle.

Le volume croissant pris par le fonds documentaire nécessite aujourd'hui de réfléchir à la mise en place d'un travail de dématérialisation.

S'il reste encore environ 20 % d'archives papier à traiter, une numérisation doit être mise en chantier, et la collecte de documents numériques s'accélérer. Ces projets sont mis en œuvre en parallèle avec le projet de documentation numérique en cours d'élaboration dans l'ensemble des services du Premier ministre. Toutefois, la conduite de ce projet a comme préalable une analyse fine des enjeux de sécurité des informations sensibles et des questions juridiques posées par l'absence d'un régime dérogatoire pour les documents détenus

L'arrivée de la nouvelle application de gestion électronique du courrier concourt à amplifier une dématérialisation déjà amorcée, en mettant en place un plan de numérisation ou de collecte de documents numérisés, transformant ainsi peu à peu le fonds documentaire en « bibliothèque virtuelle ».

par la Miviludes dans le cadre de ses missions particulières. Les aspects matériels et techniques sont aussi à mesurer précisément compte tenu de l'ampleur d'un tel projet et de son importance dans l'accomplissement des missions.

Le site Internet de la Miviludes

Le contenu du site est structuré conformément au décret de création de la Mission interministérielle en 2002. Il est largement consulté et c'est essentiellement par le biais des formulaires en ligne que la Miviludes est saisie d'interrogations et de signalements.

Données statistiques sur le site <http://www.derives-sectes.gouv.fr> en 2015

450 000 pages vues sur 1 an

37 630 pages vues sur 1 mois en moyenne

1 250 pages vues en moyenne par jour

58,6 % des visiteurs arrivent sur le site par les moteurs de recherche, ils ne connaissent donc pas l'institution. 32 % accèdent au site depuis leurs favoris ou en saisissant l'adresse, ils connaissent donc déjà l'institution. Et environ 10 % arrivent depuis d'autres sites qui font un lien vers le site de la Miviludes.

Un effort d'actualisation du site a été réalisé en 2015 avec la mise en ligne du rapport, le compte rendu du Colloque de novembre 2014, l'organigramme du service et la liste des personnalités et des représentants de l'administration siégeant dans les deux instances Conseil d'orientation et Comité exécutif de pilotage opérationnel.

Le site est depuis mis à jour régulièrement, notamment la rubrique des « Actualités » qui signale les interventions du Président de la Miviludes dans la presse audio-visuelle et écrite, ainsi que ses interventions publiques.

D'ici la fin 2016, une actualisation de la bibliographie devrait être mise en œuvre, afin de répondre à la mission d'information du public quant au risque de dérive de nature sectaire. Par ailleurs, si le choix a été fait, pour ne pas brouiller le message du Gouvernement, de ne pas développer une rubrique sur la radicalisation mais de renvoyer sur le site « stop-djihadisme.gouv.fr », le site devrait être complété d'éléments sur la problématique de la radicalisation en lien avec les dérives sectaires.

Information et communication

La Miviludes est en contact avec de nombreux journalistes qui interrogent beaucoup sur l'activité de la Mission. Il y a en moyenne deux ou trois appels par jour de tout type de média (presse écrite, radio, télévision et sites Internet), pour des demandes d'information sur différents mouvements et/ou des interviews du Président de la Mission. On note que depuis la fin de l'année 2014 de nombreuses demandes portent sur la problématique de la radicalisation.

Les articles de presse et les émissions à des heures de grande écoute sur le phénomène des dérives sectaires sensibilisent le public. Dans la mesure où la Miviludes s'efforce de répondre au mieux aux sollicitations des journalistes et des documentaristes, elle est citée comme une source précise et fiable et comme un recours possible. Cette bonne visibilité de l'institution génère des demandes du public mais aussi des services et des élus qui l'interrogent.

Les guides réalisés par la Miviludes sont considérés comme utiles et ils sont régulièrement demandés par des journalistes et les partenaires extérieurs. Le guide *Santé et dérives sectaires* imprimé à 4 000 exemplaires fin 2012 est fréquemment demandé et une actualisation est envisagée. Il est également très consulté depuis le site Internet.

En début d'année 2015, la Miviludes a fait réaliser une plaquette de présentation en 3 volets, imprimée en 5 000 exemplaires. Elle est téléchargeable sur le site Internet de la Mission. Des affichettes et éventuellement d'autres petits supports pourraient être réalisés pour répondre à des besoins ponctuels des partenaires et lors de formations.

Présence de la Miviludes à l'international

La Miviludes reste très attentive au phénomène des dérives sectaires à l'échelon international. Elle entretient à ce titre des relations suivies avec des organismes d'envergure nationale et des institutions internationales.

Le Président de la Miviludes a répondu à plusieurs demandes d'interview d'organes de la presse étrangère (Belgique, Suisse, Canada...) ce qui indique des problématiques communes et une reconnaissance à l'international de l'expertise de la Miviludes.

- **Relations avec le ministère des Affaires étrangères**

La Miviludes entretient des relations régulières, riches et fructueuses avec le Conseiller pour les affaires religieuses du Quai d'Orsay. Des affaires suivies par la Miviludes concernant des mouvements transnationaux et parfois actifs pour se faire reconnaître par d'autres pays nécessitent une concertation et une coordination diplomatique.

On peut citer, pour exemple, des communautés religieuses déviantes sur lesquelles le Vatican engage des actions, ou des maîtres spirituels de renommée internationale qui installent des représentations en France et y organisent des manifestations. Le besoin de coordination porte également sur des cas d'enfants entraînés à l'étranger et qui subissent les choix d'un ou des parents. Il y a enfin des cas où les représentations diplomatiques à l'étranger peuvent être saisies pour aider un ressortissant français victime d'une dérive de nature sectaire. On observe en effet que les mouvements sectaires, souvent implantés dans plusieurs pays, proposent à leurs nouveaux adeptes des séjours à l'étranger, parfois d'autant plus inquiétants que la personne est éloignée de son environnement habituel et ainsi plus facilement manipulable.

La Miviludes peut aussi être amenée à apporter des informations aux autorités consulaires sur des personnes qui, sous couvert de missions religieuses, tentent d'entrer sur le territoire national où les attendent des adeptes qui semblent à leurs proches déjà sous emprise.

- **Coopération avec la Belgique**

Dans le cadre de ses relations étroites avec le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), la Miviludes s'est rendue à Bruxelles en fin d'année 2015 pour rencontrer son directeur et les membres de son équipe. Les échanges ont été centrés sur les méthodes de travail des deux organismes.

Les échanges avec le CIAOSN sont réguliers car au-delà de l'approche commune de la France et de la Belgique sur les dérives sectaires, les deux pays ont aussi en commun de nombreuses implantations de mouvements qui développent leurs activités de part et d'autre de la frontière. Le procès de l'Église de scientologie en Belgique qui s'est ouvert fin 2015, suivi avec attention par la Miviludes, illustre ces problématiques communes.

Participation à des conférences internationales

- **Varsovie**

Comme en 2014, la Miviludes était présente à la conférence organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) des 29 et 30 septembre 2015 à Varsovie.

C'est chaque année l'occasion pour la France de rappeler son attachement au principe de laïcité en réaffirmant son respect de la liberté de croyance.

- **FECRIS**

La Miviludes est chaque année présente au colloque européen organisé par la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS).

En 2015, le Président de la Miviludes s'est exprimé au colloque intitulé « Confusion concertée et intentionnelle entre secte et religion » qui était organisé le 16 mai 2015 à Marseille. À cette occasion, il a exposé son analyse des leçons à tirer des divers procès relatifs à des groupes sectaires à la Cour européenne de justice impliquant la France.

En 2016, le Président s'est exprimé au colloque sur « les femmes et les dérives sectaires » qui était organisé le 20 mai 2016 à Sofia (Bulgarie).

Axes de travail 2016/2017

Le contexte prévisible du 2^e semestre 2016 et de l'année 2017 est une poursuite d'un nombre soutenu d'interrogations et de signalements en matière de dérives sectaires. L'activisme des mouvements sectaires dans de nombreux domaines et la montée des malaises et des angoisses liés à la situation économique ou environnementale, aux crises internationales ou à la menace terroriste ne peuvent qu'accentuer les risques de dérives sectaires. Des groupes ou certaines personnalités savent en effet capter l'attention des personnes attirées par les informations de type complotiste sur Internet, repérer les personnes vulnérables ou en recherche d'un idéal, pour exploiter non pas seulement leur crédulité mais souvent leur détresse. La Miviludes doit aussi se préparer à suivre des dossiers complexes, car les techniques de dissimulation sont de plus en plus sophistiquées, les imbrications d'intérêts et les ramifications nombreuses, et les systèmes de défense sont aussi très bien rôdés. Pour prévenir et lutter, les pouvoirs publics, qui ont bien d'autres questions de sécurité à traiter, doivent pouvoir compter sur l'expertise de la Miviludes, sur des formations pratiques et une coordination efficace. Pour mieux remplir l'ensemble de ses missions la Miviludes se fixe des objectifs et engage quelques actions nouvelles.

La poursuite de la modernisation des outils internes

➤ Élaboration d'un **plan de numérisation de la documentation** dans la continuité de la dématérialisation du traitement des saisines mise en œuvre depuis fin 2015. L'articulation complexe entre la documentation papier, les documents dématérialisés et la collecte de plus en plus importante de documents sur Internet est un enjeu important pour assurer la fiabilité des avis rendus par la Miviludes et sa réactivité sur des situations à risque.

- Réalisation d'une **veille documentaire** sur Internet, concernant des mouvements, des groupes ou des doctrines particulièrement inquiétants afin d'étayer les dossiers et d'élaborer des synthèses documentaires.
- Refonte du **site Internet** (ajout de deux rubriques et version consultable sur téléphone mobile).
- Élaboration de tableaux de bord mensuels pour améliorer le **suivi des demandes et des signalements** et leur délai de traitement.
- Élaboration d'un document de **synthèse des actions menées par les différents pôles et leur évaluation** (nombre de personnes formées, décisions prises, résultats). La synthèse des activités permettra de mieux prendre compte le travail de chacun des pôles d'activité.
- Préparer le déménagement de la Mission qui doit intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2017, dans le cadre de la relocalisation des services du Premier ministre.

Renforcer la coordination des actions et la formation

- Tenue de réunions régulières du **Comité exécutif de pilotage opérationnel**.
- Reconduite des **plans de formation et actions de sensibilisation**, notamment auprès des forces de sécurité, du renseignement et de la police judiciaire; auprès des magistrats (ENM); des professionnels de santé (EHESP).
- Participation aux **réunions en préfecture** (réunions annuelles des groupes de travail restreints à dimension opérationnelle sur les dérives sectaires).
- Collecte et exploitation des comptes rendus des réunions en préfecture.
- Développement de la **formation de formateurs** sur le processus de radicalisation violente car c'est sur ce sujet qu'il y a une demande massive de formation à laquelle la Mission ne peut pas répondre sans des relais (action déjà engagée auprès de l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse ENPJJ).
- Création de supports de formation (kit de formation, Mooc).

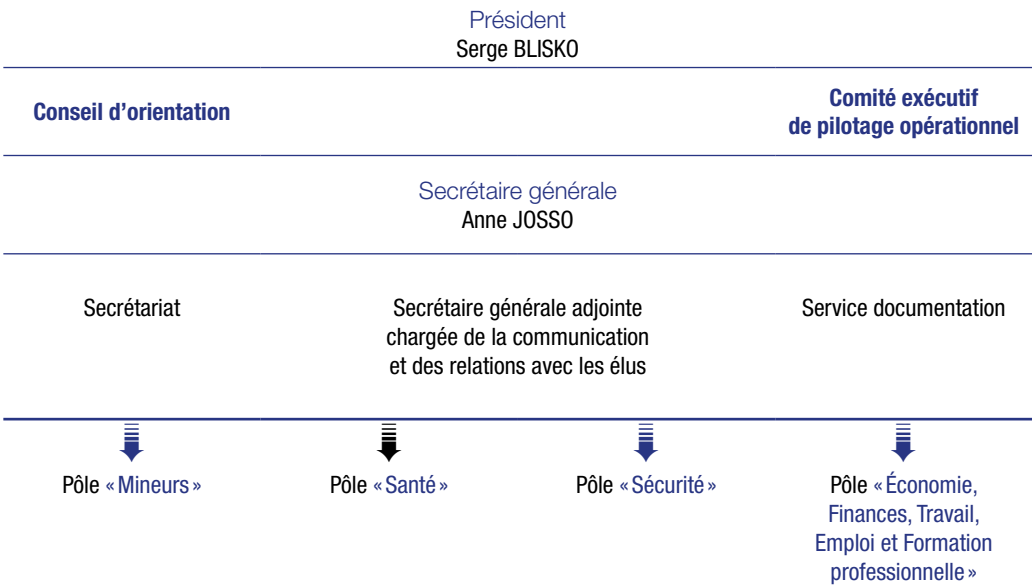
- **Publication** d'un « guide de l'enquêteur » et mise à jour du « guide sur la formation professionnelle et les dérives sectaires ».
- Poursuite de la coopération avec le SG-CIPDR : formation des acteurs locaux sur le processus de radicalisation violente; groupes de travail sur les indicateurs de basculement; comité de suivi des équipes mobiles d'intervention; et conseil pédagogique des centres réinsertion et citoyenneté.
- Poursuite de la coopération avec les ARS et le ministère de la Santé pour le développement du maillage territorial de prise en charge psychologique et/ou psychiatrique des personnes en voie de radicalisation.

Soutien à la recherche et groupes de travail

- Poursuite de l'évaluation et de la discussion des méthodes et des outils de prévention et de prise en charge des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation (déjà engagé avec un groupe de travail de psychiatres et psychologues réunis en 3 séances à Matignon depuis le printemps 2016).
- Développement d'un **partenariat de recherche sur les processus de radicalisation et sur l'emprise sectaire** : mécanismes communs et particularités, l'objectif étant de mieux comprendre pour mieux prendre en charge les personnes touchées.
- Dans le cadre de la convention de la Miviludes et de l'École des hautes études en santé publique de Rennes (EHESP), promotion des travaux de recherche universitaire sur la psychopathologie des jeunes et le risque de passage à la violence.
- Participation au RAN (Radicalisation Awareness Network). Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation établi par la Commission européenne en 2011 rassemble des experts et des acteurs de terrain dans les secteurs sociaux et de la santé, dans des associations de victimes ou représentent des autorités locales, des communautés émigrées, les forces de police de proximité, les administrations pénitentiaires. Ils identifient et échangent des bonnes pratiques, et travaillent avec les personnes qui pourraient être entraînées dans des dérives extrémistes et violentes.

Annexe

Organigramme fonctionnel de la MIVILUDES (juillet 2016)





Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Courriel : secretariat.miviludes@pm.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 76 08
www.derives-sectes.gouv.fr



Non vendu